
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 19 novembre 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Vanessa Ischi Kaplan, MM. Daniel Künzi, Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, M^{mes} Annina Pfund, Melissa Rebetz, Sandrine Salerno et Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 6 novembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre et mercredi 20 novembre 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 23 novembre 2002, à 8 h et 10 h.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Motion et proposition: panneaux d'affichage et aribus

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Motion de MM. Alain Gallet, Roberto Broggin, Damien Sidler, Alain Marquet, Didier Bonny, Alain Dupraz, François Sottas, Gérard Deshusses, Roger Deneys, M^{mes} Christina Matthey, Liliane Johner, Marie Vanek et Sandrine Salerno: «A tort et en travers (panneaux d'affichage publicitaires)» (M-300)¹.

3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 365 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 80 aribus en ville de Genève (PR-244)².

Suite de la préconsultation sur la motion et sur la proposition

M. Daniel Sormanni (S). En ce qui me concerne, je crois effectivement qu'il y a un lien entre la motion M-300 et la proposition PR-244 du Conseil administratif. Il est tout à fait opportun de les renvoyer toutes les deux à la même commission, que ce soit la commission de l'aménagement et de l'environnement, celle des travaux ou celle des finances. Je laisse au bureau et au Conseil administratif le choix de décider de la commission.

Monsieur le président, j'ai entendu tout à l'heure un certain nombre de propos qui m'ont paru bizarres. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici de remettre en cause un concept publicitaire, une entreprise ou un contrat passé avec cette dernière. Il s'agit d'un constat qui a été fait notamment par les motionnaires, mais aussi par tout un chacun, concernant les conséquences de cette nouvelle convention qui a

¹ Motion, 2457.

² Proposition, 2458.

été passée entre la Ville de Genève et la Société générale d'affichage. Cette convention a abouti à un certain nombre d'aberrations, je crois que c'est le moins que l'on puisse dire, et il serait tout à fait opportun de pouvoir examiner cela en commission. S'agissant de cette fameuse convention, dont on a eu de tout petits extraits dans la proposition PR-244, je me suis laissé dire qu'elle était particulièrement épaisse et qu'elle comportait des clauses précisant jusqu'à la dimension de certains panneaux et donc extrêmement détaillées. On a aussi vu que cette convention a été conclue en 1997 pour une période de dix ans, ce qui est quand même assez long.

Normalement, le concept global d'affichage a dû être approuvé par les différentes instances, en tout cas, en ce qui concerne la Ville, si ce n'est par le Conseil administratif, du moins par le service qui a géré cette problématique; j'imagine que c'est le Service du domaine public. On aurait plutôt dû arriver à une diminution du nombre de supports, semble-t-il; je me suis laissé dire que c'était même inscrit dans la convention. Or, finalement, on s'aperçoit que leur pose est en augmentation.

Je pense qu'il faut étudier ce problème en commission; cela ne remet pas forcément en cause la convention qui a été signée avec la Société générale d'affichage. Si cela devait être le cas, cela voudrait dire qu'un certain nombre de choses ont été mal définies ou mal appliquées, ce que, finalement, il serait tout à fait opportun d'examiner en commission, nonobstant les éventuelles difficultés avec l'autre partie co-contractante. J'imagine du reste que la Société générale d'affichage devra être auditionnée et qu'elle va certainement demander à l'être, si ce n'est pas demandé par les commissaires.

Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Rys, qui a parlé pour le Parti démocrate-chrétien, que je n'ai pas du tout suivi le cours de son intervention. Je n'ai pas compris où elle voulait en venir, ou plutôt j'ai compris qu'elle voulait surtout ne rien faire, ce que je trouve assez regrettable. Il y a un certain nombre d'incohérences, qui découlent ou non de la convention, cela pourra être déterminé par le travail en commission. Un constat a été fait, c'est qu'il y a des panneaux partout, à des endroits pas forcément adéquats, et que cela a choqué nos concitoyens. C'est cela que l'on doit examiner à la lumière de la convention, faute de quoi les commissaires n'auront pas les informations nécessaires. Si cette convention est quelque chose d'absolument tabou, qu'elle ne peut pas être révélée à l'extérieur, il faudra dans ce cas prendre les mesures nécessaires – bien que cela soit assez difficile d'empêcher les fuites dans une commission hélas, on le constate tous les jours.

Il faut lier ces deux objets, les renvoyer en commission pour étude et, surtout, demander au Conseil administratif de fournir les informations nécessaires au débat de la commission, afin que l'on puisse voir véritablement ce qui a été prévu

par cette convention, dans les grandes lignes et non pas en détail, car cela n'est pas très important de savoir quelle est l'épaisseur en millimètres des panneaux. Ce qui nous intéresse se rapporte plus au nombre d'emplacements, qui aurait dû être diminué, et au concept global qui a dû être soumis aux parties contractantes, la Société générale d'affichage, mais aussi l'Etat et la Ville de Genève. Cela a-t-il bien été fait? Dans quel contexte cela a-t-il été fait pour qu'on aboutisse aux aberrations que nous avons pu constater? C'est la raison pour laquelle nous, socialistes, nous vous demandons de renvoyer ces deux propositions en commission.

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Notre groupe soutiendra avec véhémence l'entrée en matière de cette motion ainsi que son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement. En effet, comment ne pas être en syntonie avec les considérants de cette motion, je cite: «L'affichage à travers les trottoirs représente une atteinte inqualifiable à la valeur d'usage d'un espace public bien malmené. La pose de ces panneaux va dans le sens de la privatisation, parfaitement scandaleuse, de l'espace public.» Mesdames et Messieurs, il s'agit bien de cela. Nous discutons et votons ici bon nombre de millions de francs pour rendre les trottoirs et les espaces publics de notre ville confortables, faciles d'accès, de manière que les poussettes puissent circuler sans problème, que les personnes âgées puissent se balader sans être obligées de faire du slalom sans neige, mais en aucun cas pour servir de support publicitaire.

Tout à l'heure, M^{me} Rys utilisait un euphémisme pour définir ce besoin d'espace publicitaire, je ne me rappelle plus le mot exact, mais je crois qu'elle parlait d'une «nécessité économique»: moi, je parlerais plutôt de «marketing agressif». Aujourd'hui, tous nos espaces, qu'ils soient publics ou privés, sont envahis par la publicité et par cette nécessité économique qui est celle de vendre, vendre à tout prix. Nous ne pouvons plus supporter cela.

Quant à l'intervention de M. Lescaze, j'ai un peu le sentiment de me retrouver devant une fondue avec des fils. N'étant pas Romand, je ne sais pas si une fondue avec fils est bonne ou mauvaise, ce qui est certain, c'est qu'il demande au Conseil municipal de dire combien de lettres de protestation sur ce sujet – signées et authentifiées par un notaire si possible – il aurait reçues! Je peux vous dire que, pour ma part, j'ai reçu passablement d'adolescents qui sont venus me dire qu'on les accusait de défigurer la ville de Genève avec leurs graffitis et leurs tags. Mais que fait-on contre cette publicité qui donne effectivement une certaine image à cette ville? (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M. Finet.

M. Jacques Finet (DC). Cela tombe bien, Monsieur le président, et je vous remercie. Je suis émerveillé par ce que j'entends: je suggère que l'on remplace toutes les publicités par des graffitis sur les murs, ce sera tellement plus décoratif! (*Applaudissements.*)

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical partage l'avis que certains panneaux publicitaires ont été effectivement très mal placés: en travers des trottoirs, ils sont non seulement gênants pour les piétons, mais également dangereux car ceux qui veulent traverser ne voient plus arriver les véhicules. C'est le cas devant chez moi, où les panneaux ont été placés transversalement à la chaussée: si, par hasard, vous voulez traverser, vous ne voyez plus si un véhicule arrive. Il y a une voie de bus et je peux vous affirmer que cette situation peut être extrêmement dangereuse, car le chauffeur du bus ne vous voit pas débouler de derrière le panneau, ni ne perçoit ce qui se passe sur le trottoir; et cela empêche une conduite préventive par rapport à certains accidents – vous savez que les gamins peuvent se précipiter sur la chaussée. C'est donc assez stressant pour les conducteurs et pas seulement pour les piétons.

Des erreurs fondamentales ont été commises dans la mise en place de ces panneaux. A ce titre, bien que le groupe radical ne soit pas d'accord avec certaines des invites de la motion M-300, il acceptera néanmoins de la voter. Nous ne pensons pas que cela soit possible de voir un document de droit privé, nous ne pensons pas non plus que l'on puisse revenir sur les termes d'un accord; par contre, corriger l'emplacement des panneaux est une chose possible, d'autant plus que ces panneaux ne sont pas mis en place par la Société générale d'affichage sans autre, mais bien sur la base d'autorisations de construire dont les demandes sont déposées par le Service du domaine public de M. Hediger – magistrat absent dans un débat qui le concerne au premier chef, je le constate une fois de plus!

A ma connaissance, les panneaux supplémentaires qui ont été posés ne concernent que l'affichage culturel; c'est à la demande expresse des services culturels de la Ville de Genève, et notamment du magistrat en charge des affaires culturelles, qu'il y a eu une augmentation de l'affichage dit «culturel». Le deuxième magistrat concerné par ce débat n'est évidemment pas présent non plus!

Tout cela est-il une raison suffisante pour nous proposer de gaspiller notre argent? La proposition PR-244 concernant les abribus représente en effet le paroxysme du gaspillage financier et de la complaisance politique. On va dépenser plus de 4 millions de francs pour des abribus que l'on pourrait avoir totalement gratuitement, cela parce qu'on ne veut pas respecter un accord négocié avec une société, sous prétexte que certains panneaux ont été mal posés. Mais mal

posés par qui? Pas par la Société générale d'affichage, mais bien par le Service du domaine public qui est responsable des demandes d'autorisations, signées par M. Hediger. Ces demandes sont libellées au nom du Service du domaine public et pas au nom de la Société générale d'affichage. Il ne faut pas se tromper de cible.

Certes, on peut remettre en cause l'emplacement de certains panneaux, mais je rappelle que ces panneaux lumineux ont été mis en place avec l'accord des services du Département cantonal de l'aménagement, notamment du Service des monuments et des sites et de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). J'ai moi-même parcouru à pied tous les quartiers soumis aux contrôles de la CMNS, afin de juger du bon ou du mauvais emplacement des panneaux lumineux, des endroits où on pouvait les mettre. Tout cela a été discuté dans les commissions spécialisées. Alors, Mesdames et Messieurs, faut-il dépenser plus de 4 millions de francs pour supprimer des panneaux qui auraient permis de fournir, pour ce prix-là, 60 abribus aux usagers des transports publics sans qu'il en coûte un sou à la Ville de Genève ni au contribuable ?

Corrigeons ce qui ne va pas, acceptons cette motion M-300 dans le sens où elle demande de corriger des erreurs inadmissibles. Mais en aucun cas nous n'accepterons la proposition PR-244, sur laquelle nous vous demandons tout simplement de ne pas entrer en matière. C'est une proposition scandaleuse de pur gaspillage des deniers publics!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme M^{me} Rys l'a dit tout à l'heure, nous nous opposons à cette motion M-300. Je pense qu'il y a eu beaucoup d'exagération dans tout ce qui a été exprimé. L'affichage en ville et dans le canton fait l'objet d'une réglementation et d'une convention, nous l'avons vu. La Société générale d'affichage respecte cette réglementation et cette convention, et elle a développé le nouveau concept d'affichage avec l'accord des autorités.

La motion, à mon avis, se profile beaucoup plus comme une attaque contre la Société générale d'affichage que comme une proposition constructive. On n'y préconise que le contrôle et la récession, et ce avec des considérations qui font sourire. Lorsque, par exemple, on écrit que «la visibilité est également restreinte pour les usagers de la route, notamment les conducteurs de bus, ce qui ne va pas sans créer des problèmes de sécurité», est-on véritablement sérieux par rapport aux chauffeurs professionnels qui font les trajets tous les jours? Je crois qu'il y a un peu tout et n'importe quoi dans cette motion.

Dans une société de l'image et de la communication, on vous l'a dit tout à l'heure, la publicité participe à l'essor de l'économie, économie qui assure notre prospérité et les progrès sociaux que nous réclamons à chaque fois que nous proposons une motion... (*Remarques.*) Oui, car il faut que les motions que nous pro-

posons puissent être financées par l'économie. Je crois que c'est quand même un critère dont il faut avoir conscience et nous devons avoir une approche réaliste des choses. Cette motion, à notre avis, est inutile et improductive et nous la refusons: nous préconisons son retrait.

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais dire quelques mots tout d'abord sur la proposition PR-244 qui est, à nos yeux, une modification assez unilatérale de la convention qui lie la Ville, le Canton et la Société générale d'affichage, d'autant plus que l'on a cru comprendre que cette dernière n'avait pas encore été contactée au sujet de cette proposition. Nous ne doutons pas, au regard des entretiens que nous avons eus avec la Société générale d'affichage en commission des travaux, qu'elle ne manquera pas de demander une compensation financière pour cette attaque du monopole qu'elle entend défendre en ville dans le domaine de la publicité.

Il faut également revenir sur la convention pour rappeler qu'il y a quand même certains éléments troublants, particulièrement dans le fait que le signataire de la convention au nom du Conseil d'Etat – qui a par ailleurs aussi fait une carrière au niveau du Conseil national – s'est retrouvé quelques mois plus tard dans la fonction de président du conseil d'administration de ladite Société générale d'affichage. C'est quand même un parcours troublant et on se demande s'il n'y a pas là des risques importants de collusion d'intérêts, qui pourraient finalement être dommageables pour notre collectivité.

On a parlé tout à l'heure du nombre des supports et de leur prétendue diminution, mais certains conseillers municipaux qui l'ont fait n'avaient pas eu l'honneur de siéger à la commission des travaux, qui a reçu de nombreuses explications à ce sujet. Effectivement, si le nombre de supports a diminué, il se trouve que le nombre de panneaux supportés par lesdits supports a, lui, augmenté. Une simple règle de trois vous permettra de comprendre que le nombre des affichages a, lui, clairement augmenté, avec des risques de voir ainsi la proportion d'affichages réservés au social, au culturel et au sportif diminuer d'autant. Comme le dit la motion M-300, il reste que la publicité est une pollution essentiellement visuelle dans notre ville, qui, par le biais d'images bien trop souvent sexistes, violentes, machistes, ségrégationnistes ou à but d'exclusion, n'apporte pas grand-chose à l'évolution des gens, à leur connaissance des autres dans notre collectivité.

J'ai entendu parler tout à l'heure des bienfaits financiers de la publicité, mais il faudra quand même expliquer un jour par quel tour de passe-passe la publicité permettrait d'augmenter la masse financière disponible dont l'économie pourrait bénéficier. Ce n'est pas en faisant de la publicité qu'on a pu «créer» de l'argent: on l'a simplement transféré d'une entreprise qui faisait mal sa publicité vers une

entreprise qui la faisait mieux. Il n'y a pas génération de nouveaux capitaux. La publicité offre un tel dévoiement que l'on entend maintenant – et on l'a entendu notamment au début du mois de novembre – qu'un centre commercial tel que celui de la Praille serait un centre de loisirs! Je prie chacun des conseillers municipaux d'aller dans un tel centre sans sa carte bancaire, et il verra que ses loisirs se limitent à très peu de chose.

C'est la raison pour laquelle, entre autres, je vous prie de renvoyer cette proposition et cette motion à la commission des travaux, qui pourra bénéficier de l'étude qu'elle a déjà entreprise sur des sujets similaires et qui pourra continuer sa recherche, comme vous lui avez demandé de le faire dans la motion M-167 «4, 5, 6, nous collerons nos affiches!»

M. Roberto Broggin (Ve). Nous avons insisté, à la commission des travaux, afin que la convention qui a été passée avec la Société générale d'affichage nous soit transmise. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une convention privée entre un partenaire et un autre, mais bien de l'usage du domaine public et ce dernier nous concerne toutes et tous, citoyens, habitants, visiteurs et autres usagers de notre ville. Nous ne pouvons pas imaginer qu'une convention reste secrète sous prétexte qu'elle serait de droit privé, alors qu'il s'agit effectivement de l'usage du domaine public.

J'insisterai sur le fait que ces affiches sont un danger pour les Transports publics genevois (TPG) et leurs chauffeurs, qui se plaignent de ne plus pouvoir anticiper des mouvements intempestifs de piétons ou d'autres usagers de la route, car ils n'ont pas une vision suffisamment large. Les grands panneaux lumineux qui sont en bordure des routes permettent de surcroît le parage d'automobiles et de scooters sur les trottoirs, comme on peut le voir notamment à la rue de Chantepoulet où c'est un véritable scandale, parce que nous sommes là non pas en régime de stationnement interdit, mais bien d'arrêt interdit! Or que voyons-nous maintenant? Nous avons l'habitude de voir les scooters, les voitures occuper le domaine public entre ces panneaux d'affichage. M. Hediger est maintenant dans la salle, peut-être pourra-t-il nous donner des explications, mais je m'étonne qu'en tant que communiste il défende l'entreprise privée et notamment la Société générale d'affichage en refusant de nous communiquer cette convention. Nous exigeons pourtant de la consulter.

Pour terminer, je vous encourage tous à aller voir à la Maison Tavel l'exposition sur la vieille Genève. Vous pourrez constater que, sur le carton d'invitation, il y a le bâtiment des Archives sur lequel nous voyons un magnifique affichage sauvage, soit un agent coiffé d'un très beau bicorne qui visiblement surveille l'affichage sauvage!

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à renvoyer en commission cette motion M-300 ainsi que la proposition PR-244, parce qu'effectivement, sur cette proposition, nous ne pouvons qu'être étonnés. Lors de la dernière législature, M^{me} Burnand nous avait assurés qu'avec la convention passée avec la Société générale d'affichage nous ne paierions pas un seul aubribus, car ils seraient tous pris en charge par la Société générale d'affichage. Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi 4 365 000 francs devront être dépensés alors qu'il y a quatre ans on nous assurait que tout serait gratuit grâce à cette convention – dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants – et pourquoi, maintenant, on nous propose cette proposition PR-244. Néanmoins, je vous propose que nous la renvoyions en commission pour l'étudier et savoir de quelle manière nous arrivons à ces situations qui contredisent les promesses qui nous avaient été faites lors de la dernière législature.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je suis assez étonné, ce soir, que des gens s'opposent à ce que cette motion soit étudiée à la commission des travaux. Un débat sera ouvert, des éléments favorables peuvent en sortir et peut-être apprendrons-nous des choses nouvelles par rapport à certains aménagements. Je prends un exemple sur lequel le Conseil municipal a longuement discuté, soit la mise en route du tram au quai de la Poste. Mon collègue Sottas et moi-même avions écrit au Conseil administratif et avions attiré l'attention du Conseil municipal, le 14 avril 1999 dans le cadre de la motion M-396, sur le fait que, lorsque le tram 16 était arrêté au bout du quai de la Poste pour monter sur la gare, il devait laisser la priorité au tram 13 et qu'un panneau lumineux – M. Sottas et moi-même avions été sur place – un de ceux qui fonctionnent avec un système d'éclairage et qui tournent, affichant différentes réclames, ôtait toute visibilité au tram. On a demandé et obtenu l'appui de M^{me} Burnand afin que l'on recule ce panneau de 5 ou 6 mètres, sans le supprimer; on nous a répondu qu'une ligne électrique alimentait ce panneau et que par conséquent il ne pouvait pas être déplacé. Alors, pour ma part, Mesdames et Messieurs, je vous encourage à accepter cette motion et son renvoi en commission et vous verrez qu'avec cela on arrivera à des résultats.

La semaine dernière, je suis retourné voir le panneau du quai de la Poste et j'ai constaté qu'il s'y trouve toujours. Je pense que cela nuit à la sécurité des usagers des transports publics. En tant que conducteur de tram, quand vous avez 100 ou 150 passagers et qu'il vous arrive quelque chose, vous ne pouvez pas dire aux gendarmes que c'est à cause du panneau qui masquait la visibilité!

Ce soir, je suis assez surpris de certaines réactions, car il ne s'agit pas de voter la proposition et d'imposer quelque chose; il va s'agir de débats et d'auditions et

vous constaterez que les membres de la commission apporteront des éléments auxquels peut-être nos grands dignitaires de la Société générale d'affichage n'avaient pas pensé.

Vous transmettez à M. Lathion, Monsieur le président, que je n'ai pas bien compris son intervention sur l'affaire du pognon! Hier, j'ai lu dans la *Tribune* qu'un groupe financier fermait ses portes à Genève, il en résulte que 135 emplois sont supprimés. Maintenant, si la Société générale d'affichage fait de la publicité sur des panneaux pour cette société financière, croyez-vous que les 135 personnes qui perdent leur emploi seront satisfaites? Cette affaire s'étendait sur une demi-page de la *Tribune*. Il faut que vous m'expliquiez ce qu'est la publicité, ce qu'elle rapporte, et il faudra l'expliquer à ces chômeurs car la Société générale d'affichage, ils n'en ont rien à faire!

M. Olivier Coste (S). Je m'étonne de l'intervention de M. Lathion, car jusqu'à présent les conducteurs TPG n'ont pas eu de cours particulier au Salon de la voyance! Il y a quelques années, j'avais demandé dans cet hémicycle que l'on supprime des bosquets qui se trouvaient devant l'ancien magasin Spengler, qui empêchaient les conducteurs de sortir normalement de la rue de Hesse. J'avais obtenu satisfaction car le Service du domaine public avait effectivement reconnu qu'il y avait un danger à cet endroit. Ces bosquets ont depuis été remplacés par des panneaux fixes, et il est évident que les conducteurs TPG n'ont pas un don de voyance pour voir ce qui se cache derrière ces panneaux. Je m'étonne donc qu'au seul nom du commerce on persiste à vouloir maintenir des objets fixes qui sont dangereux.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je peux d'ores et déjà vous dire que mon groupe renverra la motion M-300 et la proposition PR-244 à la commission des travaux. Il y a plusieurs choses que je voudrais dire à ce sujet. Comme notre cher collègue Brogginini l'a dit, une convention existe entre l'Etat, la Ville et la Société générale d'affichage et, malgré les demandes pressantes de la commission des travaux, lors de l'étude de plusieurs motions et propositions du Conseil administratif, on n'a jamais pu en prendre connaissance; on nous a dit que cela était interdit, que cela relevait du domaine privé. Je suis étonné, car à partir du moment où la Ville signe quelque chose, même avec des privés, je pense qu'on devrait en avoir connaissance. Mais on nous leurre, on nous promène en bateau, on nous a toujours refusé cela, et je soutiens donc entièrement ce qu'a dit mon collègue Brogginini.

J'ai entendu parler de convention sur ces bancs, de la CMNS, par M. Ducret, d'Autorités avec un grand «A» bien sûr, pour justifier la pose de ces panneaux

dans tous les coins de la ville. Mais ce que je ressens avec les citoyens de cette ville, c'est une prolifération et nous en avons marre, autorités ou pas, Monsieur Ducret – vous transmettez, Monsieur le président. C'est bien joli de parler d'autorités, mais quand la population en a marre, qui doit décider? Pour ma part, je défendrais plutôt les citoyens. Et si nous allions organiser des commandos pour scier ces panneaux, ce serait peut-être la meilleure chose à faire...

On parle du besoin de publicité, mais quelle publicité? Que voit-on sur ces panneaux?

Une voix. Des jolies filles.

M. Alain Dupraz. Oui, d'accord, des jolies filles, mais est-ce que l'on a besoin de trouver une publicité tous les 50 mètres? C'est même improductif, Monsieur Ducret...

Une voix. Ce sont des emplois...

M. Alain Dupraz. Mais ce ne sont pas des emplois, ce sont quelques colleurs d'affiches payés deux ronds! Arrêtez, vous nous faites rire!

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Mes préopinants, MM. Broggin et Dupraz, se sont déjà exprimés quant au désarroi de la commission des travaux face au secret de cette convention entre la Société générale d'affichage, la Ville et le Canton. Il serait intéressant de savoir ce que pense la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) de ce secret... Puisque j'ai la parole, je souhaiterais donner une réponse à M. Ducret, Monsieur le président, qui nous dit que nous gaspillons 4 millions de francs en renonçant à ces panneaux publicitaires, à ces abribus offerts munis de panneaux publicitaires. Je souhaiterais dire à M. Ducret qu'il confond les abribus avec des pochettes d'allumettes, puisqu'aujourd'hui ces dernières affichent de la publicité. Un abribus n'est pas une pochette d'allumettes, ce n'est pas non plus un set de table, c'est du domaine public et chacun a le droit de s'y asseoir sans être entouré d'une publicité agressive.

M. Jacques Finet (DC). Il semble que l'on entende ici des choses quelque peu étranges. Je rappellerai à certains que la publicité – qui est parfois contestable – aide tout de même au développement des affaires; cela représente des emplois,

les emplois représentent des impôts et les impôts paient les dépenses sociales. Il faudrait quand même y penser; maintenant, si vous voulez qu'on retourne tous à l'âge de la pierre, il faut le dire!

Je suis étonné d'entendre un certain nombre de gens rouspéter parce qu'on va dépenser 4 millions de francs. Mesdames et Messieurs de la gauche, votre magistrat favori vous prend à votre propre jeu: vous voulez absolument supprimer ces panneaux, il vous en balance pour 4 millions de francs et il a parfaitement raison, car il faut choisir...

M^{me} Michèle Ducret (R). Il est cohérent!

M. Jacques Finet. ... il est parfaitement cohérent en effet, merci, Madame. Je crois qu'il y a certainement quelque chose à dire sur l'emplacement de ces panneaux et peut-être aussi sur la convention. Un rapide calcul prouve qu'un panneau publicitaire rapporte quand même à la Société générale d'affichage environ 95 000 francs par an, cela laisse alors beaucoup de place pour des renégociations, et je crois que c'est dans cette voie qu'il faut s'engager. Il ne faut pas s'amuser à dénoncer le contrat et à payer 4 millions de francs pour des abribus que l'on peut avoir gratuitement en renégociant la convention.

M. Daniel Sormanni (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le fait même que ce débat est nourri démontre bien... (*Brouhaha. Le président demande le silence.*)... qu'il y a un problème et qu'il faut en discuter. C'est pour cela que j'ai de la peine à comprendre certains propos, notamment ceux du Parti démocrate-chrétien qui, ce soir, est presque plus libéral que les libéraux, mais enfin, il change de temps en temps et c'est cela la vie politique. Cela dit, il n'est pas non plus interdit d'être intelligent et de voir qu'il y a un problème évident. Le nombre de personnes qui se sont plaintes n'a strictement aucune importance, l'essentiel est qu'il y a des plaintes et des problèmes, alors envoyons la motion M-300 et la proposition PR-244 en commission. Examinons ce problème en commission, car si on ne possède pas tous les éléments ni la convention, je ne vois pas ce qu'on pourrait dire de plus ce soir. Il est impératif d'avoir la convention et tous les éléments pour permettre une discussion un peu intelligente, pour sortir de cette situation. Rien ne nous dit aujourd'hui que cela va être au détriment de la Société générale d'affichage, rien ne nous dit non plus que cela va la favoriser.

Certains ici préjugent des discussions en prévoyant déjà des indemnités pour la Société générale d'affichage, mais de qui se moque-t-on? On s'amuse en plus,

comme certains l'ont fait ce soir, à faire du chantage: le chantage au départ de la Société générale d'affichage est scandaleux car ce n'est pas comme cela que l'on résout les problèmes – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Lescaze, car c'est lui qui a tenu ces propos et il est actuellement absent. On a effectivement besoin d'entreprises en ville de Genève, mais on doit discuter des problèmes. Apparemment, ici il y en a un. Cette convention a été signée en 1997, elle a mis un certain temps avant d'aboutir aux aberrations qui ont été constatées, alors, essayons de les résoudre. Renvoyons ces deux objets en commission et arrêtons de tourner en rond.

M. Damien Sidler (Ve). Il y a trois ans et demi, le Parti démocrate-chrétien avait comme slogan: «Au centre, l'humain.» Aujourd'hui, le nouveau Parti démocrate-chrétien, «le Parti des consommateurs avertis», prône la liberté de commerce à la droite du Parti libéral! (*Applaudissements.*) Pour les Verts, la première liberté est de pouvoir déambuler en toute sécurité et c'est pour cela que...

M^{me} Alice Ecuwillon (DC). Tu as fumé la moquette, ou bien?

M. Damien Sidler. Madame Ecuwillon, je vous en prie! (*Rires.*) Je reprends: pour les Verts, la première liberté est de pouvoir déambuler, nous demandons donc que les panneaux dangereux soient enlevés, par le biais de la motion M-300. En effet, les panneaux placés en travers des trottoirs constituent une barrière visuelle qui, à certains endroits, est très dangereuse car elle empêche de voir ce qui se passe sur la route lorsqu'on se trouve sur le trottoir, et vice versa. D'autre part, elle constitue, pour les automobilistes, une distraction qui est contraire à la loi, nous l'avons entendu tout à l'heure par la bouche de M. Gallet. Nous demandons également, pour la proposition PR-244, d'avoir accès à l'intégralité de cette convention, si c'est possible, Monsieur Ferrazino. Nous en avons un extrait dans la proposition, mais nous aimerions avoir l'intégralité en commission pour pouvoir juger de ce qu'il est possible de faire actuellement sur ce dossier. Nous aimerions donc parler de la motion et de la proposition en commission des travaux.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, vous transmettez à M. Sidler qu'il nous a beaucoup amusés avec sa transformation de l'acronyme de notre parti. Je le sais intelligent et connaissant très bien notre parti, mais je désire néanmoins lui rappeler, ainsi qu'à d'autres qui auraient pu l'oublier, les fondements du Parti démocrate-chrétien. Nous avons toujours dit... (*Exclamations.*) Eh oui, cela vous embête, mais ce n'est pas grave, j'ai la parole et je vais continuer à m'exprimer.

mer! Nous avons toujours dit que nous étions en faveur d'une économie libérale, seulement là où nous distinguons – eh oui, c'est le problème d'être un parti du centre – c'est que nous pensons qu'il faut prendre soin des gens qui sont laissés au bord de la route par l'économie libérale, et l'État social est là pour s'en occuper. Mais, en premier lieu, il faut laisser travailler les entreprises, parce que ce sont elles qui apportent la richesse au pays.

Quant à dire qu'il faut supprimer les panneaux d'affichage parce qu'ils sont dangereux, permettez-moi, Monsieur le président, de rire doucement. En effet, ce qui gêne principalement les motionnaires, c'est que ces panneaux se trouvent certainement devant leurs fenêtres, et cela les ennuie car ils n'aiment pas leur graphisme ou leur esthétique. On a très bien compris l'objectif réel de cette motion!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je souhaiterais répondre, Monsieur le président, à nos collègues qui nous attaquent. On a entendu affirmer tout à l'heure que la population en avait ras le bol de la publicité, mais j'aimerais répéter que celle dont nous parlons est réglementée, que ces panneaux d'affichage font l'objet d'une convention, alors que ce dont a ras le bol la population, et je le dis volontiers à nos collègues sur les bancs de la gauche, ce sont les graffitis! Je souhaite que vous vous souciez autant de réglementer les graffitis que de réglementer les affiches publicitaires sur les panneaux de la Société générale d'affichage. A partir de ce moment-là, nous serons arrivés à un véritable progrès.

M^{me} Linda de Coulon (L). Je crois que le Parti démocrate-chrétien n'a pas été compris par certains mouvements de la gauche, mais, apparemment, le Parti libéral non plus de la part du Parti démocrate-chrétien, et je ne vais pas tarder, demain, à envoyer les statuts du Parti libéral à M^{me} Rys: elle verra que dans nos principes fondamentaux figurent la solidarité et le social. C'est tout pour ce soir! (*Brouhaha.*)

Le président. J'attends le silence pour continuer la séance...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne crois pas que cela sera nécessaire de lever la séance, je vais être bref. Je ne serai pas polémique; même si certains pensent que voter pour le Parti démocrate-chrétien équivaut à tomber dans le panneau, je ne le pense pas, Monsieur Lathion, rassurez-vous! Je répondrai simplement à certaines interrogations qui ont été formulées lors de ce débat, notamment concernant la convention. Vous êtes finalement nombreux à

vouloir lire cette convention. Comme vous le savez, le Conseil administratif n'a pas attendu la LIPAD pour faire preuve de transparence et, en général, quand vous nous demandez des documents, on vous les donne. Sauf que dans le cas d'espèce, faut-il le rappeler, cette convention lie deux intervenants, outre le Conseil administratif pour la Ville de Genève, à savoir l'Etat et la Société générale d'affichage. Bien évidemment nous avons écrit aux deux co-contractants pour leur dire que nous, Conseil administratif, étions parfaitement disposés à la transmettre au Conseil municipal, mais aussi à donner une totale information à tout citoyen qui nous le demande. Certains, tout à l'heure, se demandaient si nous étions interpellés par les citoyens à ce propos, je peux vous répondre par l'affirmative, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nous souhaitons donc donner une information totalement transparente. Nous avons écrit à l'Etat et à la Société générale d'affichage pour avoir leur accord s'agissant de transmettre cette convention au Conseil municipal et aux différents citoyens qui nous la demanderaient. L'Etat nous a répondu positivement alors que la Société générale d'affichage nous a répondu négativement en indiquant qu'elle entendait saisir la médiation prévue par la LIPAD. Ce qui fait qu'actuellement ce dossier est à l'examen de la médiation prévue par la loi, qui va rendre une décision à ce propos. Nous espérons bien entendu que cette décision sera favorable. Nous avons fait de notre côté ce qu'il nous incombait de faire et nous devons, à l'heure où nous vous parlons, attendre cette décision.

Concernant les plaintes, sont-elles nombreuses ou émanent-elles de quelques personnes? Je peux vous dire qu'elles sont nombreuses et que chacun d'entre nous en a reçu, soit par téléphone, soit par lettre, soit dans la rue où des citoyens nous interpellent, et cela continue. Régulièrement nous sommes interpellés à ce sujet. Et même si nous ne l'étions pas, je crois qu'il nous appartient aussi, avec les responsabilités qui sont les nôtres, de réagir lorsqu'on voit qu'il y a une multiplication de panneaux publicitaires, qui poussent comme des champignons dans nos rues, dans nos parcs. Vous me permettez de penser que l'on préfère voir des fleurs pousser dans nos parcs plutôt que des panneaux de publicité.

Comme vous l'avez relevé tout à l'heure, certains de ces panneaux sont même dangereux, que ce soit pour les transports publics ou pour les piétons, et nous avons interpellé la Société générale d'affichage à ce sujet. Nous avons formé une délégation du Conseil administratif composée de notre collègue André Hediger, maire, de Manuel Tornare et de moi-même, afin de discuter de cette question avec la Société générale d'affichage. Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec les intéressés. Nous avons déjà obtenu qu'un certain nombre de panneaux soient déposés, vous l'aurez peut-être constaté, sur le quai Gustave-Ador notamment. Dans des lieux sensibles, dans les parcs, nous avons demandé, comme prémisses à toute autre discussion, que certains de ces panneaux que je viens de décrire soient supprimés, ce qui a été fait.

Maintenant, certains laissent entendre que ce serait une mauvaise gestion des deniers publics. A ce sujet, permettez-moi de revenir quelques années en arrière, en 1997, quand le Conseil administratif de l'époque a signé cette convention. Je vous rappelle qu'à l'époque la situation financière de la Ville n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Je n'entends pas prendre la défense de l'ancien Conseil administratif, mais simplement expliquer les conditions dans lesquelles cette convention a été signée et vous faire comprendre que ces conditions, heureusement, se sont depuis lors modifiées.

A l'époque, il était prévu... (*M. Bonny bavarde.*) Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur Bonny, mais je n'en ai pas pour longtemps... (*Remarques.*) Oui, mais j'estime qu'il est nécessaire de vous donner quelques éléments d'information qui vous permettront de mieux comprendre l'intervention du Conseil administratif dans ce dossier. A l'époque et vu la situation de la Ville, le Conseil administratif a accepté que la Société générale d'affichage installe les abribus et qu'en contrepartie la Ville consente à l'installation de panneaux lumineux. Nous avons cité l'article 44, alinéa 7 de la convention, dans la proposition PR-244, qui vous donne exactement la compensation prévue à chaque fois que la Société générale d'affichage installe un abribus.

Avant de vous dire les raisons pour lesquelles nous entendons modifier cette disposition, j'aimerais quand même vous donner connaissance du préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), car certains tout à l'heure ont évoqué ces préavis en laissant entendre que, finalement, ils ne remettaient pas en cause le concept dont il est question. Alors plutôt que de vous donner mon sentiment, qui serait forcément subjectif, contrairement à ce que vous avez fait en ce qui vous concerne, je vous donne lecture de la conclusion du préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites, qui est daté du 31 octobre 2001 et qui dit ceci: «Concernant cette catégorie – il s'agit des panneaux lumineux – les délégués réitèrent les préavis défavorables déjà émis par la commission. De tels panneaux sont inadmissibles dans la zone protégée de la Vieille-Ville et des anciennes fortifications ainsi que sur les quais.» Plus tard, un préavis datant de juin 2002 ne fait que confirmer les préavis précédents de la CMNS. Je croyais nécessaire de dissiper ce malentendu puisque certains disaient que les commissions consultatives ne sont finalement pas si défavorables que cela. Eh bien, elles le sont plutôt, et elles utilisent d'ailleurs des termes qui ne sont pas ambigus, tels qu'«inadmissibles». Je pense que tout le monde comprend ce que cela signifie, et nous partageons, quant à nous, cette appréciation de la CMNS pour des lieux sensibles comme la Vieille-Ville, les zones protégées, les quais, et nous rajouterons: les parcs.

Par conséquent, nous entendons bien négocier avec la Société générale d'affichage une application de cette convention qui soit conforme aux attentes que nous

pouvons avoir en matière d'aménagement de notre ville. Nous ne pouvons pas accepter que cette ville se fasse défigurer par des panneaux publicitaires qui pourraient pousser n'importe où. Nous entendons précisément que la Société générale d'affichage respecte un certain nombre de règles, que nous voulons définir avec elle...

M. Alain Gallet (Ve). Et avec nous aussi!

M. Christian Ferrazino. Ecoutez, Monsieur Gallet, je vous laisse être le délégué de la Ville de Genève, si vous voulez, pour négocier avec la Société générale d'affichage, mais nous n'avons pas attendu votre motion pour commencer à négocier avec elle de notre côté, nous avons anticipé votre demande. Nous voulons bien vous associer, ce n'est pas une question de personne, nous ne revendiquons pas de paternité en la matière, mais nous vous disons simplement que, depuis des mois déjà, nous avons mis en marche un mécanisme consistant à supprimer un certain nombre de panneaux, qui sont totalement inadmissibles. D'autant que, comme l'a relevé la CMNS, et j'en terminerai par là, s'il est vrai que le nombre d'affiches a diminué, il n'est pas moins vrai que le nombre de supports a, lui, augmenté. Et c'est là toute la subtilité de cette démarche: la Société générale d'affichage arrive aujourd'hui à avoir une meilleure lisibilité de sa publicité commerciale avec moins d'affiches, car elle a plus de supports. Et comment avoir moins d'affiches et plus de supports? Eh bien, les affiches qui étaient au nombre de 8 ou 12 par support, sont maintenant au nombre de 1 ou 2 par support. Par conséquent, la lisibilité est bien meilleure. Le résultat, en revanche, n'est pas toujours acceptable et il nous appartient à nous, avec vous, de trouver une pondération entre les engagements qui sont les nôtres par rapport à cette convention, et les exigences que nous pouvons avoir en matière d'aménagement de la ville de Genève. C'est dans ce sens-là que nous continuerons à négocier avec la Société générale d'affichage.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions du groupe libéral).

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité.

Le président. Nous passons au point suivant, soit le rapport M-404 A et le point qui lui est lié, soit le projet d'arrêté PA-32 qui vous a été annoncé à 17 h.

4.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 13 octobre 1999, intitulée: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal» (M-404 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Nicole Bobillier.

La commission du règlement a commencé ses travaux sur l'objet cité en marge en l'an 2000. Elle a travaillé sous la houlette de quatre présidents: M^{me} Alice Ecuivillon, M. Bernard Paillard, M. Pierre Losio et M. Alain Comte.

Elle s'est réunie, à cet effet, le 26 mai et le 16 juin 2000, les 9 et 16 février, les 9 et 30 mars 2001, le 25 janvier, le 1^{er} février et le 27 septembre 2002.

Merci à M^{me} Ursi Frey pour sa prise de notes.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le Grand Conseil envisage d'équiper la salle du Grand Conseil d'un système de vote électronique (PL 8033);
- le système actuel de vote n'est ni très rapide, ni très efficace (nécessité de recompter, de procéder à des «assis/debout»),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer une demande de crédit pour la réalisation de ce système en collaboration avec les autorités cantonales;
- proposer des modifications du règlement du Conseil municipal pour permettre le vote électronique, en tenant compte des exceptions (cf. PL 8033, art. 86) et des modalités détaillées (id., art. 85);
- déposer une demande de crédit pour une participation de la Ville à la réalisation de ce système concernant le surcoût dû à la spécificité du vote électronique par le Conseil municipal.

Préambule

A croire que les motionnaires étaient des visionnaires! En effet, depuis le début de ses travaux, la commission a procédé à plusieurs auditions, s'est posée

¹ «Mémorial 157^e année»: Développée, 1744.

beaucoup de questions sur cette manière de faire «d'avant garde» et, finalement, a pu trouver, très récemment, toutes, ou presque toutes les réponses, puisque le Grand Conseil genevois, lors de sa séance ordinaire du 25 janvier 2002, a inauguré le vote électronique.

Séance du 26 mai 2000

Audition de M^{me} Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil, accompagnée de M. Antonio Hodggers, député et membre du bureau du Grand Conseil

Il n'y a pas eu d'audition formelle des motionnaires dans la mesure où, assistant aux travaux de la commission ce jour, l'un d'eux a pu participer, en direct, au débat.

A l'époque, le Grand Conseil traitait le même sujet.

M^{me} Hutter fait part de son intérêt à pouvoir informer le Conseil municipal. Le sujet est examiné à la commission cantonale des travaux. Par ailleurs, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a été mandaté pour étudier un projet qui vient d'être présenté. Il semble que, si une décision était prise rapidement, les travaux pourraient commencer en été.

La discussion a lieu au sujet d'une installation fixe très coûteuse et/ou d'un système mobile.

M^{me} Hutter croit savoir que le système fixe permet un meilleur blocage des places non utilisées. Le surcoût, pour le Conseil municipal, se limiterait, en principe, à la programmation permettant de transmettre directement les votes dans les procès-verbaux et sur les PC. La visite des installations fixes existantes a déjà été faite et il a été constaté qu'elles sont plus fiables.

A Fribourg, un système fonctionne à satisfaction depuis février. L'Organisation des Nations Unies a également un nouveau système électronique.

La présidente souhaiterait connaître le surcoût qui serait à la charge du Conseil municipal pour un système fixe.

M^{me} Hutter répond qu'à Fribourg l'installation a coûté 500 000 francs, pour 120 places.

M. Hodggers ajoute que le coût dépend des travaux prévus.

M. Kanaan, motionnaire, souligne que le vote électronique suscite des commentaires divers. Il aimerait savoir s'il est possible d'enregistrer un vote nominatif.

Il lui est répondu affirmativement.

Le motionnaire est convaincu que le vote électronique permettra de gagner du temps. Le choix du système se pose et il faut obtenir un complément d'information.

M^{me} Hutter précise que le vote nominatif est possible et qu'il dépend du président ou du bureau. Le vote est alors affiché, le résultat est imprimé et les journalistes savent qui a voté quoi.

La présidente aimerait savoir si le Conseil municipal doit opter pour le même choix que le Grand Conseil.

M^{me} Hutter estime que la méthode de fonctionnement des deux instances est semblable. Elle note qu'avec le vote électronique une plus grande discipline sera demandée à tous, car il faudra enregistrer sur les ordinateurs les objets soumis au vote.

Le motionnaire demande alors ce qu'on fera lors de votes imprévus.

M. Hodgers suppose qu'il faudra prévoir ce cas de figure au niveau des logiciels.

M^{me} Hutter rappelle la fiabilité du vote électronique et le gain de temps qu'il offre. Les votes nominatifs sont enregistrés directement dans le *Mémorial*. Elle ignore, par contre, si les informations sont aussi fiables avec un système semi-mobilité qu'avec un système fixe.

Un commissaire demande pourquoi on veut bloquer les sièges des absents et excusés.

M^{me} Hutter explique qu'au Conseil national ces sièges sont bloqués, car il a été jugé inutile de laisser un système de vote ouvert s'il n'est pas utilisé.

Le même commissaire évoque le problème des motions urgentes.

M. Hodgers dit qu'il est envisagé de faire programmer les cas urgents sur place, directement sur le PC, par le président ou un membre du bureau.

M^{me} Hutter signale que le secrétaire prépare et introduit les objets à voter de même que les objets urgents. Le président les active.

La présidente demande s'il est prévu que la Ville de Genève participe aux coûts, hormis ceux des logiciels spécifiques.

M^{me} Hutter avoue qu'elle peut difficilement répondre à cette question. A ce jour, à sa connaissance, les devis ne sont toujours pas disponibles. La Ville devra certainement payer la programmation et participer à la maintenance.

La commission cantonale des travaux siègeant le prochain mardi, M^{me} Hutter propose d'informer ultérieurement la présidente de l'avancement du projet.

En conclusion de cette audition, le motionnaire, soutenu par la commission, exprime le souhait que la Ville soit partie prenante des travaux du Grand Conseil.

Séance du 16 juin 2000

Discussion

Une petite discussion s'engage sur la suite à donner à cet objet. En effet, en relisant les notes de séance, la commission constate que M^{me} le sautier devait communiquer à la Ville de Genève le coût du logiciel et de la maintenance que celle-ci devrait prendre en charge. On apprend que le Grand Conseil a voté un montant de 500 000 francs pour l'installation du vote électronique, et les informations demandées n'ont pas suivi.

Il est donc décidé de convoquer à nouveau M^{me} Maria Anna Hutter.

Séance du 9 février 2001

Audition de M^{me} Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil, accompagnée de M. Antonio Hodgers, député et membre du bureau du Grand Conseil

Le président, après un bref rappel de la séance du 26 mai 2000, relève que, finalement, le Conseil municipal est très dépendant du Grand Conseil. Il semble que, à ce jour, le projet de vote électronique ait été abandonné; est-ce juste?

M^{me} Hutter rappelle que le projet de loi pour l'installation du vote électronique a été évoqué lors de sa précédente audition, en mai dernier. Ce projet lui semblait un peu précipité, aussi a-t-elle demandé à la commission cantonale des travaux de suspendre son étude afin de pouvoir se renseigner sur ce qui existait sur le marché; cela a permis de dégager une meilleure appréciation de la situation. Avec le vote électronique, on ne gagnera finalement pas beaucoup de temps, mais les votes seront plus fiables, ce qui est souhaité par tout un chacun.

Un nouveau cahier des charges a été établi, lié à des projets informatiques (micros, enregistrement). Un contact régulier existe avec M^{me} Sagace, secrétaire administrative du Conseil municipal, de même qu'avec le Service municipal des achats qui est au courant de l'évolution du projet.

Le cahier des charges tient également compte du nombre d'élus de la Ville de Genève, qui n'est pas le même que celui du Grand Conseil. Un nouveau projet de loi doit être présenté prochainement.

Un devis complémentaire sera demandé pour le câblage destiné aux ordinateurs.

La commission est toujours préoccupée par la manière de procéder lors d'un vote nominatif.

M^{me} Hutter répond qu'il se fera en temps réel, que l'on pourra voir qui a voté quoi et combien de temps le scrutin sera ouvert. Le résultat sera imprimé sur un dispositif, en quelques secondes.

La commission suppose que l'on ne pourra voter que depuis sa place.

M^{me} Hutter imagine que cela dépendra du système retenu. Avec un badge, il pourrait être tout à fait possible de voter depuis ailleurs.

M. Hodgers tient à préciser que la décision en faveur d'un des systèmes n'a pas encore été prise.

La Ville participera-t-elle au prorata du nombre d'élus?

M^{me} Hutter explique qu'il n'y aura pas une participation telle que celle annoncée lors de sa précédente venue devant la commission.

Un commissaire indique qu'aux Chambres fédérales on a la possibilité de savoir à chaque fois qui a voté quoi, et que des statistiques sont même établies; il aimerait savoir si cette possibilité existera aussi à Genève.

M^{me} Hutter estime qu'il faut faire confiance aux opérateurs qui sont les seuls à avoir accès à certaines données; il existe, cependant, la possibilité de filmer le tableau au moment du vote.

Il est encore question de savoir si toutes les données seront enregistrées.

M^{me} Hutter et M. Hodgers répondent que, là encore, il s'agit d'une question de confiance. Ainsi, les présences figureront toujours au *Mémorial* et le vote à main levée existera toujours, s'il est souhaité.

Une dernière question de la commission est relative à l'existence d'un rapport d'images. Il ne faut pas oublier les retransmissions sur TV Léman bleu.

M^{me} Hutter informe qu'une demande allant dans ce sens a été faite, elle ne l'a pas transmise trouvant que cela n'était pas une bonne idée.

Séance du 16 février 2001

Discussion

Après quelques questions concernant le vote par «assis/debout», qui n'existera plus après l'introduction du vote électronique, et à propos des sommes que la

Ville de Genève devrait verser au Grand Conseil pour l'utilisation du système, la commission, ayant cru comprendre que ce changement risque d'occasionner un surcroît de travail pour le secrétariat, propose d'auditionner M^{me} Sagace.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Séance du 9 mars 2001

Audition de M^{me} Tiziana Sagace, secrétaire administrative du Conseil municipal

M^{me} Sagace, à la suite d'une entrevue avec M^{me} Hutter, signale qu'un projet de loi sera traité en avril, au Grand Conseil, concernant le vote électronique.

Elle donne quelques précisions et réponses aux questions et préoccupations de la commission. Ainsi, chacun ne pourra voter que depuis sa place; pour le Conseil municipal, elle pense que le vote se fera de façon manuelle et, finalement, cela n'occasionnera pas un grand surcroît de travail.

Si une utilisation semblable à celle du Grand Conseil était souhaitée, il faudrait prévoir la présence d'un collaborateur pendant les séances.

Elle note que le système devra être configuré pour pouvoir y introduire les amendements et qu'il sera possible de gagner du temps, notamment en ce qui concerne le vote à l'appel nominal et les contestations.

La commission aimerait savoir s'il est possible d'obtenir un collaborateur supplémentaire, donc d'augmenter l'effectif.

M^{me} Sagace imagine qu'il ne sera pas nécessaire d'engager une personne, un collaborateur pouvant assister aux séances; par contre, il faudra compenser les heures supplémentaires que cela entraînera.

La commission demande si un système mixte manuel/électronique sera proposé.

M^{me} Sagace répond qu'il est considéré comme mixte. Le Grand Conseil entend le développer pour automatiser la rédaction des procès-verbaux. Pour le Conseil municipal, une telle automatisation ne sera pas nécessaire; cependant, tous les votes seront électroniques.

Le secrétariat aura à gérer la mise à jour de l'occupation des places.

La commission pose encore à M^{me} Sagace des questions concernant la possibilité offerte ou non aux téléspectateurs de voir qui a voté quoi.

S'il sera vraiment impossible au «voisin» de voter à la place de...

Questions qui restent sans réponses précises, dans la mesure où, actuellement, la balle est dans le camp du Grand Conseil.

Le président demande quelles seront les conséquences du vote électronique au niveau du règlement du Conseil municipal. Faudra-t-il le modifier?

M^{me} Sagace pense que cela sera nécessaire, car il existe un article relatif au vote par assis/debout, par exemple, qui n'aura plus sa raison d'être avec le vote électronique.

Séance du 30 mars 2001

Discussion

La discussion porte encore et toujours sur le vote nominatif.

Ce vote sera-t-il fiable?

Pourra-t-on voir qui a voté quoi?

Un commissaire tient à faire remarquer que l'objectif de la motion est d'accélérer les votes et que, à partir du moment où il subsiste encore bien des incertitudes, le mieux serait de participer à une démonstration sur le site avec présentation de l'ensemble des possibilités et, ensuite seulement, de prendre une décision.

Le président propose d'examiner les modifications à apporter au règlement. Seuls les articles 99 et 100 sont concernés. Les modifications suivantes sont proposées:

«Art. 99. – 2. S'il y a doute ou si *une conseillère municipale ou un conseiller municipal* en fait la demande, il est procédé à la votation par *vote électronique*.

»Art. 100. – A la demande de cinq membres, les votations peuvent avoir lieu par appel nominal. *Dans ce cas, celles-ci peuvent avoir/ont lieu par vote électronique.*»

Faute d'informations plus précises, la commission suspend ses travaux.

Séance du 25 janvier 2002

Démonstration du vote électronique au Grand Conseil genevois

Voici donc le moment tant attendu par les commissaires. Ceux-ci ont le privilège d'assister, en direct, à une démonstration du système de vote électronique, au cours d'une séance plénière ordinaire du Grand Conseil genevois.

Voici donc les réponses à de nombreuses questions.

Déroulement d'un vote

1. La présidence annonce l'ouverture du scrutin.
Le scrutin est ouvert dès que le tableau synoptique est visible sur les écrans et que le témoin jaune (vote) s'allume sur le clavier de vote.
2. Le scrutin reste ouvert tant que la barre déroulante qui indique le temps restant pour le vote est visible sur les grands écrans. Cette barre défile en deux temps: d'abord, une barre de couleur blanche d'une durée variable; ensuite, une barre jaune d'une durée fixe de cinq secondes.
Durant ce temps, les intentions de votes peuvent être changées sans limitations.
3. Dès que le scrutin est fermé, le tableau synoptique disparaît et le résultat numérique du vote est affiché sur les écrans.

Egalité d'un vote

En cas d'égalité d'un vote, la présidence est avertie automatiquement. La décision de la présidence est affichée immédiatement sous forme numérique.

Vote nominatif

Si le vote a été préalablement nominatif, une impression des résultats détaillés sera automatiquement effectuée après le vote. La feuille imprimée avec le résultat nominatif sera à disposition chez le sautier et publiée dans le *Mémorial*.

Pour voter

Attendre que le témoin jaune s'allume sur le clavier de vote.

Appuyer sur une touche du clavier de vote.

L'enregistrement du vote est confirmé par le voyant lumineux de la touche choisie et simultanément sur le tableau synoptique affiché sur les grands écrans. Dès que le scrutin est fermé, le tableau synoptique disparaît et le résultat du vote s'affiche.

Signification des couleurs: oui: vert;
 non: rouge;
 abstention: blanc.

Pour corriger un vote

Il est possible de corriger un vote tant que le scrutin est ouvert, c'est-à-dire tant que la barre lumineuse à côté du tableau synoptique est visible sur les grands tableaux d'affichage.

Cette barre défile en deux temps. Les cinq dernières secondes du vote sont signalées par une barre jaune qui défile.

Il est possible de corriger le vote en appuyant sur une autre touche du clavier de vote, ce qui annule automatiquement les votes précédents.

Vote à l'appel nominal

Un vote nominal se déroule exactement comme un vote normal, mais déclenche automatiquement une impression du résultat nominatif.

Absences

Si vous voulez faire déconnecter votre poste de vote pendant une absence, annoncez votre départ aux secrétaires. Annoncez également votre retour pour la remise en service du poste.

Séance du 1^{er} février 2002

Discussion

Le président rappelle qu'un rapport du Grand Conseil sera disponible dans trois mois. Par ailleurs, M^{me} Sagace a dit que, si le vote électronique était introduit au Conseil municipal, il faudrait faire intervenir le service concerné afin d'adapter le fonctionnement. Il serait judicieux d'attendre trois mois avant de se prononcer.

Il serait intéressant de chiffrer le coût des opérateurs, de même qu'il conviendrait de recenser les articles du règlement qui pourraient faire l'objet des invites de la motion.

La commission, à l'unanimité, se rallie à ce qui précède.

Séance du 27 septembre 2002

Discussion

La commission du règlement avait décidé d'attendre un rapport du Grand Conseil pour se déterminer.

Une lettre du président du Grand Conseil, M. Bernard Annen, encourage le Conseil municipal à aller de l'avant. Il recommande au Secrétariat du Conseil municipal de prendre contact avec la société Ageda afin de recevoir les instructions nécessaires.

Il est rappelé que la commission du règlement a eu l'occasion d'assister à une séance du Grand Conseil, séance au cours de laquelle était utilisé le vote électronique.

La question lancinante que se posent quelques commissaires concerne évidemment les éventuelles «tricheries». Cela paraît peu probable. Tout semble sous contrôle.

Il est rappeler que le fonctionnement du Grand Conseil est sensiblement différent de celui du Conseil municipal; il faudra donc prévoir une formation pour le personnel du Secrétariat du Conseil municipal pour effectuer ces nouvelles tâches.

Considérant que la commission du règlement a reçu passablement d'informations, le président, à la demande de plusieurs commissaires, propose de passer au vote.

Vote

La motion est acceptée par 13 oui (2 S, 2 DC, 2 R, 1 AdG/SI, 3 L, 2 Ve, 1 AdG/TP) et 1 abstention (AdG/SI).

Annexe: lettre de la présidence du Grand Conseil du 13 septembre 2002



○ Pour voter:

- attendre que le témoin jaune (1) s'allume sur votre clavier de vote
- appuyer sur une touche du clavier de vote

L'enregistrement du vote est confirmé par le voyant lumineux de la touche choisie et simultanément sur le tableau synoptique affiché sur les grands écrans. Dès que le scrutin est fermé, le tableau synoptique disparaît et le résultat numérique du vote s'affiche.

Signification des couleurs:



○ Pour corriger un vote:

Il est possible de corriger un vote tant que le scrutin est ouvert, c.-à-d. tant que la barre lumineuse (2) à côté du tableau synoptique est visible sur les grands tableaux d'affichage. Cette barre défile en deux temps. Les dernières 5 secondes du vote sont signalées par une barre jaune qui défile.

Il est possible de corriger le vote en appuyant sur une autre touche du clavier de vote, ce qui annule automatiquement les votes précédents.

○ Vote nominal:

Un vote nominal se déroule exactement comme un vote normal, mais déclenche automatiquement une impression du résultat nominatif.

○ Absences:

Si vous voulez faire déconnecter votre poste de vote pendant une absence, annoncez votre départ aux secrétaires. Annoncez également votre retour pour la remise en service de votre poste.

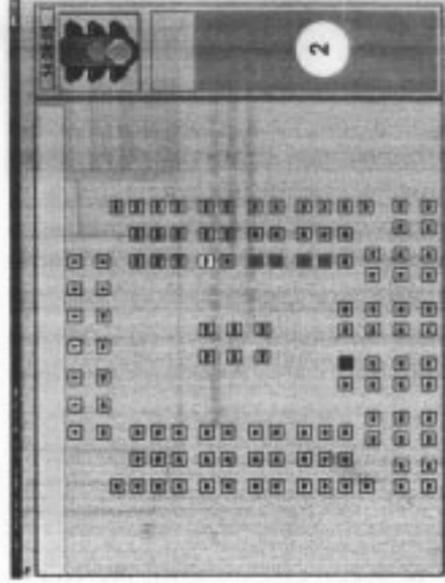
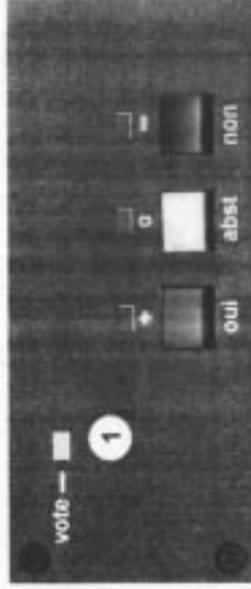
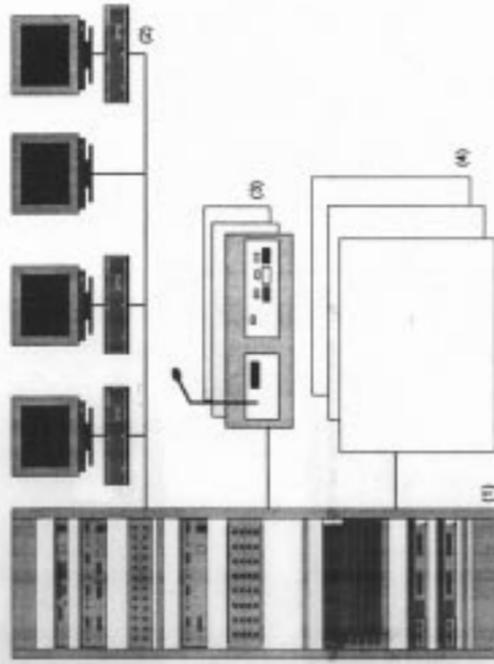


Schéma du système de vote électronique



(1) Système de gestion pour les micros et le vote électronique

(2) Paires de ordinateurs et claviers

(3) Poste des micros et le clavier de vote

(4) Affiche

Le déroulement d'un vote

1. La présidence annonce l'ouverture du scrutin.

Le scrutin est ouvert dès que le tableau synoptique est visible sur les écrans et que le témoin jaune (vote) s'allume sur votre clavier de vote.

2. Le scrutin reste ouvert tant que la barre déroulante qui indique le temps restant pour le vote est visible sur les grands écrans. Cette barre défile en deux temps, d'abord une barre de couleur blanche d'une durée variable, ensuite une barre jaune d'une durée fixe de 5 secondes.

Durant ce temps les intentions de votes peuvent être changées sans limitations.

3. Dès que le scrutin est fermé, le tableau synoptique disparaît et le résultat numérique du vote est affiché sur les écrans.

En cas d'égalité d'un vote, le président est averti automatiquement. La décision de la présidence est affichée immédiatement sous forme numérique.

Si le vote a été déclaré préalablement nominatif, une impression des résultats détaillés sera automatiquement effectuée après le vote. La feuille imprimée avec le résultat nominatif sera à disposition chez le sauteur et publiée dans le Mémorial.

4.b) Projet d'arrêté de MM. Alain Comte, André Kaplun, M^{me} Odette Saez, M. René Winet, M^{mes} Fatiha Eberle, Nicole Bobillier et Christina Matthey: «Modification des articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal concernant le mode de voter» (PA-32)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – Les articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal sont modifiés comme suit:

«Titre X

»Votations

»Art. 99. – Mode de voter

»1. Les votations ont lieu à main levée ou au vote électronique. Le président en constate le résultat.

»2. S'il y a un doute sur le résultat du vote à main levée ou si un conseiller municipal en fait la demande, il est procédé à la votation par assis ou debout sous le contrôle du bureau du Conseil municipal ou par vote électronique.

»3. (*nouveau*) Chaque conseiller municipal vote à la place qui lui est assignée par le bureau.

»Art. 100. – Vote par appel nominal

»1. A la demande de cinq membres, les votations peuvent avoir lieu par appel nominal. Dans ce cas, celles-ci peuvent avoir lieu par vote électronique.

»2. (*nouveau*) Une impression des résultats détaillés sera automatiquement effectuée après le vote. La feuille imprimée avec le résultat nominatif sera à disposition chez la secrétaire administrative et publiée dans le *Mémorial*.

¹ Annoncé, 2499.

»Art. 100 bis. (*nouveau*) – Absences

»Les conseillers municipaux doivent demander aux secrétaires de déconnecter leur poste s'ils s'absentent momentanément au cours d'une séance. Ils annoncent ensuite leur retour afin que leur poste soit remis en service.»

M. André Kaplun (L). Chers collègues, je m'exprime au nom du bureau du Conseil municipal. Je ne vais pas répéter ce que je vous ai déjà expliqué à notre séance de 17 h, mais ce sont uniquement des raisons réglementaires qui nous ont contraints à vous proposer de supprimer les trois invites de la motion M-404 A et de voter en lieu et place le projet d'arrêté PA-32 qui vous a été distribué. Cela dans le seul but d'introduire dans notre règlement de nouvelles dispositions nous permettant, je l'espère, d'avoir le vote électronique dès la prochaine séance ordinaire du mois de décembre. Je vous propose donc de voter le projet d'arrêté qui vous a été proposé par le bureau.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteure (S). Je rassure tout de suite M. Kaplun: je ne me suis pas sentie ennuyée, lésée ou quoi que ce soit, j'ai tout à fait compris qu'il n'était pas question du rapport. Je vais vous dire quelques mots concernant le travail de notre commission par rapport à l'examen de la motion sur le vote électronique. Il n'est pas simple de rédiger un rapport lorsque l'on n'a pas assisté à la plupart des séances. C'est ici mon cas, puisque je ne participe aux travaux de la commission du règlement que depuis juin 2001. Cela dit, je me suis demandé si mes camarades de parti, en l'occurrence les motionnaires, n'étaient pas visionnaires. On pourrait l'imaginer. Par contre, ce que je n'ai pas besoin d'imaginer, hélas, c'est la triste réalité, c'est-à-dire le temps que l'on a mis pour examiner cette motion. En effet, c'est un vrai tour de force! Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal le 13 octobre 1999, c'est-à-dire au siècle dernier, et arrive enfin en urgence aujourd'hui en novembre 2002. Mais je vais cesser de stigmatiser notre Conseil municipal, tant il est vrai que, dans cette entreprise, nous étions tributaires du Grand Conseil. Tout est prêt pour que nous puissions utiliser le matériel qui se trouve dans cette salle, tel que les grands écrans de chaque côté, la table des rapporteurs avec tout un matériel sophistiqué... Les instructions ont été données, ainsi que la formation, au secrétariat; ce système de vote est opérationnel depuis janvier 2002, ici même, dans cette salle.

A l'origine, la question que se posait la commission était évidemment liée aux coûts. Or, lors de sa seconde audition, M^{me} Hutter a précisé que la participation de la Ville serait moindre qu'on ne l'imaginait initialement. De plus, il ne sera pas nécessaire d'engager une personne supplémentaire, un collaborateur ou une collaboratrice du secrétariat pouvant participer aux séances plénières. Cela n'entraî-

nera donc, à ce niveau-là, qu'une compensation des heures supplémentaires. Il serait navrant que le Conseil municipal n'accepte pas ce soir l'introduction du vote électronique. Pour celles et ceux qui ne seraient pas totalement convaincus, il suffit d'assister en direct à une séance du Grand Conseil; pour les simples pékins que nous sommes, il n'y a rien de compliqué, c'est plutôt au bureau et à la table des rapporteurs que cela se passera. Pour nous, il s'agira juste d'appuyer sur les petites touches: la verte pour voter oui, la rouge pour voter non, la blanche pour s'abstenir. Enfin, je m'étonne d'une chose: je suis pessimiste de nature, malgré les apparences...

M. Didier Bonny (DC). Mais non!

M^{me} Nicole Bobillier. Merci, Didier! Comme c'était la première fois que j'adressais au secrétariat un rapport en pièce jointe, j'ai prudemment fait une copie papier du document. Sur ce dernier, j'avais indiqué qu'il fallait joindre deux annexes: la lettre de la présidence du Grand Conseil du 13 septembre 2002 qui figure bien en annexe du rapport que vous avez reçu, et j'avais demandé aussi au secrétariat de vous adresser un ravissant petit papier, qu'il suffisait de demander à la Chancellerie. Mais cela devait être trop compliqué: on a purement et simplement balancé ma deuxième annexe! (*Ajoutée au Mémorial.*) Je suis désolée parce que c'était une jolie bande dessinée.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la suppression de la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous passons maintenant au vote du projet d'arrêté...

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, je me posais la question par rapport à la phrase: «... il est procédé à la votation par assis *ou* debout...» On devrait dire assis/debout, parce que soit on est assis, soit on est debout. Je ne comprends pas bien... (*Exclamations.*) Vous pouvez faire «oh», mais du moment que cela va être dans le règlement, autant être précis, même si c'est une question de «ou». On vote toujours par assis/debout. Ce n'est pas clair, je suis désolé!

Le président. Monsieur Bonny, il serait plus simple que vous preniez votre règlement avant, plutôt que de poser ce genre de question! Je lis: Article 99,

point 2: «S'il y a doute ou si un conseiller municipal en fait la demande, il est procédé à la votation par assis ou debout sous le contrôle des secrétaires.» Cela existe dans le règlement actuel, Monsieur Bonny.

Nous entrons maintenant en procédure de vote.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée sans opposition (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – Les articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal sont modifiés comme suit:

«Titre X

»Votations

»Art. 99. – Mode de voter

»1. Les votations ont lieu à main levée ou au vote électronique. Le président en constate le résultat.

»2. S'il y a un doute sur le résultat du vote à main levée ou si un conseiller municipal en fait la demande, il est procédé à la votation par assis ou debout sous le contrôle du bureau du Conseil municipal ou par vote électronique.

»3. (*nouveau*) Chaque conseiller municipal vote à la place qui lui est assignée par le bureau.

»Art. 100. – Vote par appel nominal

»1. A la demande de cinq membres, les votations peuvent avoir lieu par appel nominal. Dans ce cas, celles-ci peuvent avoir lieu par vote électronique.

»2. (*nouveau*) Une impression des résultats détaillés sera automatiquement effectuée après le vote. La feuille imprimée avec le résultat nominatif sera à disposition chez la secrétaire administrative et publiée dans le *Mémorial*.

»Art. 100 bis. (*nouveau*) – Absences

»Les conseillers municipaux doivent demander aux secrétaires de déconnecter leur poste s'ils s'absentent momentanément au cours d'une séance. Ils annoncent ensuite leur retour afin que leur poste soit remis en service.»

Le président. Cet arrêté modifiant le règlement du Conseil municipal est soumis à un troisième débat, qui aura lieu demain.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192 A)¹.

¹ «Mémorial 159^e année»: Rapport de gestion, 5472.

2610

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2630

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2650

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2652

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2656

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2658

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2660

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2662

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2666

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2668

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

2670

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Comptes rendus 2001

M. Daniel Sormanni, rapporteur général (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater, les comptes 2001 de notre municipalité sont excellents, ils sont bien sûr le résultat de l'activité économique de notre canton, mais plus particulièrement de notre ville. Nous sommes arrivés à un excédent de revenus de 59,2 millions de francs. Ce résultat représente une amélioration du budget de plus de 53 millions de francs. Il est utile de rappeler que dans ces comptes, tel que cela avait été budgété, nous avons porté les amortissements à 117,2 millions de francs, à savoir 60,2 millions d'amortissements ordinaires et 57 millions d'amortissements extraordinaires. Ces résultats sont exceptionnels, mais ils sont liés bien sûr à l'activité économique de notre ville et aux recettes qui ont littéralement explosé.

On voit donc que notre fortune atteint, à la fin de l'exercice 2001, 317 385 531 francs. Les revenus comptabilisés pour l'exercice 2001 sont supérieurs de 67,1 millions de francs à ce qui avait été prévu dans le projet de budget, donc plus 7,5%. Par rapport à l'an 2000, on enregistre plus de 100 millions de francs de recettes supplémentaires, et c'est bien heureux.

Les revenus ont progressé aussi bien en ce qui concerne les personnes physiques que morales, on a aussi pu noter une progression importante de la taxe professionnelle. Il faut dire qu'en parallèle à l'activité économique exceptionnelle enregistrée en 2001 le changement du système de perception fiscale et le travail de l'administration fiscale cantonale ont apporté leur part de résultat. Désormais, chaque contribuable est taxé sur l'année en cours et cela a évidemment entraîné *de facto* une progression plus forte des recettes, puisque l'on est passé d'un coup de la taxation des revenus 1999 à celle des revenus 2001. Il est bien de s'en souvenir pour la suite de notre travail comptable et budgétaire, car cet effet ne se reproduira évidemment plus. Il faut aussi rappeler qu'avec ce nouveau système de perception fiscale les recettes fiscales qui sont désormais comptabilisées dans nos comptes sont une estimation faite par l'administration fiscale cantonale, rapportée à notre commune, et peuvent être amenées à être corrigées. On le voit bien en tant que contribuable: on est d'abord taxé sur une base provisoire qui est ensuite corrigée en cours d'année. En théorie, il peut y avoir une modification à la hausse comme à la baisse, tout dépend bien entendu de l'évolution de l'activité économique. Ces chiffres, bien qu'étant relativement fiables, restent donc une estimation et ce sera désormais chaque année comme cela.

Les charges de fonctionnement comptabilisées pour l'exercice 2001 sont de 13,4 millions de francs plus élevées que ce qui avait été budgété. Mais il convient tout de même de rappeler que cette augmentation s'explique par l'augmentation des provisions. Compte tenu du résultat exceptionnel de l'exercice, si on n'avait pas provisionné plus en ce qui concerne les pertes sur débiteurs, le résultat montrerait en fait une diminution des charges de fonctionnement de 9 millions de francs. Je ne veux donc pas entendre tout à l'heure qu'il n'y a pas eu de maîtrise

concernant les charges car ce n'est pas du tout le cas. Elles sont de 9 millions de francs inférieures à ce qui avait été prévu au budget 2001, je le répète. Il convient ici de remercier le Conseil administratif, les chefs de service ainsi que tout le personnel pour le travail qui a été accompli à ce niveau. L'augmentation des charges provient simplement du fait que nous avons profité de la très bonne santé des comptes pour provisionner des montants supérieurs en ce qui concerne les pertes sur débiteurs: c'est de la bonne comptabilité et l'unique raison de ce dépassement.

Nous arrivons donc ainsi, avec le travail effectué en ce qui concerne les comptes 2001, à un boni. En revanche, les investissements, qui avaient été budgétés à presque 122 millions de francs, n'ont été réalisés qu'à hauteur de 63,4 millions de francs. Je le regrette une fois de plus et j'aimerais bien que l'on arrive à mieux maîtriser cette partie des investissements. Sur le tableau sensationnel qu'on nous présente à chaque séance, on voit les montants que l'on vote et ce qui est à l'examen des commissions. Je prétends que ce n'est pas le travail des commissions qui ralentit les investissements, il y a d'autres raisons. Il y a largement, dans les cartons du Conseil administratif, si je puis dire, de quoi réaliser les investissements à hauteur des montants que nous budgétions chaque année. A cet égard, il y a d'autres problèmes: mise en route des chantiers, autorisations de construire ou je ne sais quoi. Peut-être, tout simplement, les services de l'administration sont-ils surchargés, et si c'est le cas il faut en tirer les conséquences lors de l'établissement du budget. Je trouve que cela ne sert à rien de voter des montants énormes qu'on ne parvient pas à réaliser, surtout dans cette période où nous connaissons une très forte baisse de l'activité économique. Quand leurs comptes sont bons, l'un des rôles des collectivités publiques est de pouvoir apporter un coup de main à l'économie grâce à leurs investissements. C'est un plus pour l'économie, c'est un plus pour l'emploi, et nous souhaitons que la Ville investisse, d'autant que nous avons un certain nombre de projets à réaliser. Je trouve dommage que, chaque année, on ait des taux de réalisation de l'ordre de 50%; mais nous aurons encore certainement l'occasion d'en rediscuter lors du budget 2003. Rappelons aussi que, grâce à tous ces bons résultats et au faible niveau de nos investissements, nous avons un autofinancement total de plus de 176 millions de francs, ce qui représente 279% des investissements.

S'agissant de réduire la dette – ce qui, je crois, reste un objectif de tous les partis dans ce Conseil municipal – il faut évidemment réunir un certain nombre de conditions telles qu'un compte de fonctionnement excédentaire, un autofinancement des investissements positif et donc supérieur à 100%, mais aussi un niveau de liquidités qui permette de faire fonctionner le ménage municipal, aussi bien pour le budget de fonctionnement que pour celui des investissements. En l'occurrence, ces conditions ont été réalisées en 2001, comme elles l'avaient été en 2000, et on a pu voir une réduction de notre dette – peut-être pas suffisante, mais à l'impossible nul n'est tenu! – de 30 millions de francs, nonobstant ce que

nous avons comptabilisé dans notre fortune. C'est donc déjà un pas en avant. Sauf erreur, en l'an 2000, la réduction de notre dette était de 90 millions de francs. Nous avons donc, en deux ans, réduit la dette de la Ville de Genève de 120 millions de francs; c'est appréciable même si on peut constater que l'Etat, lui, a fait un peu mieux, puisqu'il a, semble-t-il, réduit sa dette d'un milliard de francs en quatre ans. Mais il faut rappeler aussi que notre dette est actuellement, au 31 décembre 2001, de 1,795 milliard de francs et qu'il convient de la mettre en rapport avec la valeur de notre patrimoine – et c'est là notre différence avec l'Etat, j'aime bien le rappeler de temps en temps. Le patrimoine financier de la Ville est de l'ordre de 1,7 milliard de francs et, ajouté à notre fortune de 317 millions de francs, il couvre largement la dette publique de la Ville de Genève. Il est tout de même bon de le rappeler.

On peut aussi faire une petite comparaison: les revenus de notre patrimoine financier, constitué pour l'essentiel par les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM), sont de près de 81 millions de francs par année; ils couvrent donc largement les intérêts de notre dette publique qui s'élèvent à 79 millions aujourd'hui... (*Remarque de M. Bonny.*) Ils les couvrent, Monsieur Bonny, malgré les commentaires que vous pouvez faire!

J'aimerais conclure ce rapport sur les comptes en disant que, malgré les bons résultats de ces dernières années, il faut tout de même rester prudent. Rembourser nos emprunts, ne pas renouveler certains d'entre eux reste possible, mais à un rythme qui évidemment doit être en fonction de nos comptes. Les taux de croissance prévus pour l'an 2002 étaient de près de 2,5% au début de l'année et ils ont pratiquement été ramenés à zéro à la fin de l'année, ce qui revient à dire que nous vivons une stagnation en ce qui concerne la croissance économique. Cela ne sera pas sans conséquence sur les recettes fiscales à l'avenir, il faut s'en souvenir. Cela ne veut pas dire que nous sommes en récession, mais qu'il n'y a tout simplement plus de progression et que, très probablement, les énormes augmentations des recettes fiscales que nous avons connues jusqu'à maintenant ont vécu, en tout cas pour un certain temps. On voit bien, en effet, qu'il y a une baisse des affaires et une très forte augmentation du chômage, particulièrement à Genève.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que l'on peut dire des comptes 2001, que, bien évidemment, nous accepterons.

Premier débat

M. Pierre Muller, conseiller administratif. En préambule, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous dire que le Conseil administratif a reçu il y a quelques instants seulement le rapport sur les comptes 2001.

Nous déplorons cette manière de faire, nous estimons qu'à tout le moins nous pourrions recevoir les documents en même temps que vous tous. Je ne sais pas ce qui s'est passé au niveau du bureau ou du secrétariat du Conseil municipal, mais ce délai est quand même un peu désagréable. J'ai une deuxième remarque qui s'adresse au rapporteur de mon département, M. Pattaroni, qui estime que le Conseil administratif est l'organe tutélaire de la Fondetec. Monsieur Pattaroni, je croyais avoir été suffisamment clair en vous expliquant que le Conseil administratif pas plus que le Contrôle financier n'ont à faire dans la Fondetec. S'il y a un organe tutélaire qui supervise la Fondetec, vous le savez comme moi, Monsieur Pattaroni, c'est la Commission de surveillance des fondations, qui est un organe cantonal et qui n'a rien à voir avec nous. J'espère que cette fois le sujet est clos en ce qui concerne la Fondetec.

Concernant les comptes, je ne veux pas répéter ce que vient de dire assez longuement le rapporteur général, M. Sormanni. Je mettrai simplement en avant quelques chiffres. D'abord, le montant du centime additionnel, qui est exceptionnel puisqu'il s'élève à 14 325 000 francs en chiffres ronds, en augmentation de quasiment 2 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, ce qui est remarquable. L'autofinancement est également remarquable car il est exceptionnel: 176 millions d'autofinancement montrent que nous n'avons pas investi tout ce qui était prévu, mais cet exceptionnel autofinancement supplémentaire est allé en diminution de la dette.

En effet, la dette a diminué légèrement en dessous de 1,8 milliard de francs; c'était un objectif que nous nous étions fixé, nous, Conseil administratif, et nous l'avons atteint pendant cette législature, avant même sa fin. Pour ma part, je dis qu'il faut évidemment continuer sur cette ligne parce qu'il est très important de diminuer encore notre dette. Elle est, c'est vrai, compensée par le patrimoine de la Ville de Genève qui couvre, en termes bilanciaux, parfaitement cette dette. Néanmoins, le ratio de 1,8 par rapport au compte de fonctionnement est au-delà de celui de l'Etat, malheureusement, et au-delà de ce qui est acceptable pour une collectivité publique. Je vous rappelle que, dans certaines communes ou certains cantons, l'endettement n'est pas possible, à Saint-Gall par exemple. Faut-il s'en inspirer? c'est une discussion philosophique que nous n'ouvrirons pas ce soir.

Notre fortune augmente et c'est une bonne chose. Rappelez-vous, il y a quelques années, on s'arrachait les cheveux dans cette enceinte pour savoir comment faire pour ne pas être en état de banqueroute! Eh bien, depuis quelques années, grâce à l'excédent de revenus, nous avons monté notre niveau de fortune à 317 millions de francs. Pour augmenter la fortune, nous avons bénéficié en 2001 d'un boni qui a été expliqué tout à l'heure par le rapporteur général et qui s'élève à 59 millions de francs, au lieu de 5 millions de francs prévus; c'est bien sûr la conséquence du peu d'investissements réalisés et de l'augmentation des revenus.

Bref, les comptes sont bons et me rassurent quant à l'avenir. Cependant, je crois qu'il faudra être très vigilants dans les prochaines années, parce qu'on constate à nouveau une augmentation des charges, qu'on doit toujours corrélérer avec les revenus. A cet égard, le décalage que nous avons connu dans les années 90 pourrait se reproduire prochainement. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'accepter d'abord ces comptes et – mais c'est un autre débat que nous aurons au mois de décembre – de faire bien attention pour les budgets futurs, parce que les choses, à mon sens, seront plus difficiles en 2003 et 2004, voire au-delà.

M. Jean-Marie Hainaut, sous-rapporteur (L). Tout d'abord, j'aimerais dire un mot sur le département des sports et de la sécurité – j'attendais que vous donniez la parole aux sous-rapporteurs, Monsieur le président... En une phrase, j'indiquerai simplement que nous avons été un peu surpris par la cure d'amaigrissement qu'a subie le rapport de gestion de ce département. Il nous a été particulièrement difficile, dans un premier temps, de nous rendre compte du travail effectué puisque, alors que dans les quatre autres départements chacun des magistrats présentait, avec les détails auxquels on était habitué, le travail des différents services, pour le département des sports et de la sécurité ces détails étaient pratiquement inexistantes.

En ce qui concerne le groupe libéral, inutile de vous rappeler que nous n'avions pas soutenu le budget 2001, inutile aussi de vous expliquer longuement que, si on doit prendre acte des comptes 2001 et que l'on peut évidemment se satisfaire de la balance des comptes, on ne peut pas être tout à fait satisfait du résultat de l'année en tant que tel. A cet égard, je ne décevrai pas M. Sormanni, qui anticipait avec raison et expérience une remarque de la part des bancs de l'Entente sur l'augmentation des charges: on doit quand même constater, si l'on compare les comptes 2000 et 2001, une augmentation des charges. Si on prend les charges avant amortissements, imputations internes ou quoi que ce soit d'autre, on s'aperçoit qu'effectivement il y a une augmentation des charges de fonctionnement. Pour le chapitre 30, «Traitements du personnel», une partie importante de l'augmentation est liée à la régularisation de temporaires et on ne peut que s'en réjouir. Mais, au chapitre 31, «Biens, services et marchandises», on constate quand même près de 20 millions de francs d'augmentation et, au chapitre 36, «Subventions et allocations», plus de 13 millions, donc plus 10%! Dans l'environnement économique actuel, peut-on vraiment trouver autour de soi beaucoup de personnes ayant bénéficié durant cette période d'une augmentation de 10%? Face aux remarques qui ont déjà été faites sur l'évolution à attendre du contexte économique, nous devons être extrêmement vigilants quant à l'évolution de ces charges.

Au-delà de la satisfaction éprouvée devant les résultats et le boni réalisé, on se rend compte après coup que les propositions de réduction du centime additionnel qui avaient été faites étaient légitimes et auraient pu être financièrement supportées par la Ville de Genève. En l'occurrence, je crois qu'il faudra se poser la question, une fois pour toutes, de savoir jusqu'à quel point ceux qui créent des richesses en Ville de Genève et qui sont à l'origine des recettes fiscales ne devraient pas voir leur fardeau fiscal allégé, fardeau d'ailleurs qui peut être adapté en fonction des personnes et des années, de l'évolution de la conjoncture...

Je tiens encore à relever la bonne gestion du loyer de la dette. En effet, depuis un certain nombre d'années et avec, il faut le dire aussi, le concours du Canton, en tout cas dans les méthodes, on a maintenant une maîtrise du loyer de l'argent qui permet, dans un environnement financier favorable en matière de taux d'intérêts, de maintenir ce loyer au niveau le plus bas possible. Mais, là aussi, nous appelons à la vigilance, car la courbe des taux d'intérêts, qui allait jusqu'ici plutôt vers le bas, aura tendance à s'infléchir dans l'autre direction, et l'augmentation d'un point du taux d'intérêt moyen aurait déjà des conséquences importantes pour la Ville de Genève. Nous appelons donc là à la vigilance.

Une dernière remarque sur la comparaison de la dette avec le patrimoine de la Ville. Je crois qu'il n'est pas inintéressant de faire une telle comparaison et c'est même rassurant. Mais, si la Ville a un certain patrimoine, il ne faut pas seurrer: il ne s'agit pas d'une entreprise dont on pourrait brader tel ou tel actif parce qu'on aurait besoin de liquidités ou qu'on souhaiterait réduire la dette. Le ratio dette/patrimoine est un bon indicateur, mais il n'est pas comparable à celui d'une entreprise, puisque personne dans cette enceinte ne songe à brader le patrimoine public pour réduire la dette. C'est donc plutôt par des mesures de maîtrise des coûts que nous devrions y arriver. Tout cela pour vous dire que, dans une cohérence que l'on ne peut pas nous dénier, nous allons, non pas refuser ces comptes – ce serait absurde de notre part – mais nous abstenir.

Le président. Je tiens à préciser à M. Hainaut qu'il n'avait pas demandé la parole en tant que sous-rapporteur, c'est pour cela qu'il ne l'a pas eue...

M. Pierre Losio (Ve). Année après année, je dois relever que les résultats de la Ville de Genève n'attirent dans cette aula qu'un peu plus de la moitié des conseillers municipaux, et je m'en étonne chaque année. Je constate que cela ne change pas d'une année à l'autre et je regrette que nous ne soyons pas davantage à prendre acte du travail qui a été effectué par l'administration municipale et par tous ses employés, qui œuvrent sous l'impulsion du Conseil administratif.

Au nom des Verts, je ne peux qu'exprimer ma satisfaction par rapport aux résultats des comptes qui nous sont présentés. Effectivement, le bénéfice de l'exercice est tout à fait satisfaisant. Je me souviens d'avoir fait, à la fin de la dernière législature, un gros travail de compilation sur les interventions de nos collègues de l'Entente, qui nous prédisaient mille morts ainsi que les plus grands périls pour la Ville de Genève, l'Alternative allant la mener à la faillite. Nous sommes à la fin de la législature suivante et je constate avec satisfaction qu'il n'en est rien et que nous présentons un résultat 2001 tout à fait satisfaisant. Je pourrais m'arrêter là et me féliciter que tout aille bien, dire que nous sommes satisfaits, que l'Alternative a rempli ses objectifs, mais ce serait un peu court. Sans retirer aucun mérite au Conseil administratif à majorité Alternative, je tiens à souligner que le magistrat qui n'est pas de l'Alternative a, année après année, géré les intérêts de la dette avec une efficacité et une agressivité que nous ne pouvons que saluer et qui font un bien assez significatif au budget de fonctionnement.

Cela dit, je voudrais signaler deux ou trois choses qui, de l'avis des Verts, méritent qu'on s'interroge et peut-être qu'on s'en préoccupe. Je vais faire ici une intervention très politique. Sur les bancs d'en face, on nous dit que tout va bien parce que les recettes fiscales sont magnifiques et que l'économie va bien, et que c'est pour cela que le gouvernement Alternatif réussit. C'est vrai, on ne peut pas le nier, les résultats enregistrés sur les recettes fiscales sont particulièrement satisfaisants. Toutefois, d'un autre point de vue, on peut aussi se demander quelle serait la réaction de nos adversaires politiques si les recettes fiscales avaient diminué. Le résultat de l'exercice pourrait être dans les chiffres rouges – chose que nous avons connue, nous, Alternative, au gouvernement de la Ville dans les années 90 – et j'imagine que les difficultés de la Ville ne seraient alors pas imputées aux recettes fiscales, mais bien à la mauvaise gestion du Conseil administratif! Cela pour dire qu'il faut être conséquent dans le discours: il y a une embellie fiscale, dont nous profitons, mais il y a aussi un programme que nous, Alternative, défendons et honorons, en assurant les prestations. Même dans les périodes de grosses difficultés, nous avons réussi à maintenir les prestations avec, je dois le rappeler, la compréhension du personnel municipal qui a accepté la retenue d'une contribution de solidarité sur les salaires.

Au terme de la législature, et sans anticiper ce que nous pourrions dire sur le budget 2003 que nous discuterons le 7 décembre prochain, il faudra quand même tenir compte du fait que, quelles que soient les recettes fiscales, nous avons, nous, Alternative, réussi à honorer le programme sur lequel nous avons été élus, ainsi que les prestations sur lesquelles nous nous étions engagés. C'est un acquis dont on devra tenir compte. Quelle que soit la majorité qui sortira des prochaines élections, nous lui laisserons une situation plutôt favorable.

Le Conseil administratif s'est engagé à diminuer la dette de 100 millions de francs en quatre ans. Il a largement dépassé ses objectifs, puisqu'il a, je crois, sans

vouloir avancer des chiffres trop précis, diminué la dette d'environ 200 millions de francs. C'est quelque chose qu'il faut mentionner et souligner. Même si nos adversaires politiques pensent que ce n'est pas assez, même si le conseiller administratif en charge des finances nous explique qu'à titre personnel il pense que le ratio par rapport au budget de fonctionnement devrait être plus équilibré, on est cependant dans un *trend* assez favorable.

Cela dit, je dois tout de même relever quelques éléments préoccupants, ne serait-ce que par honnêteté politique et par rigueur financière, à laquelle, nous les Verts, sommes très attachés. Nous préférons toujours la comparaison de comptes à comptes et, en l'occurrence, nous ne sommes pas satisfaits de l'inflation galopante des groupes de comptes 31, «Biens, services et marchandises». Je sais que, lorsqu'on discute avec des fonctionnaires de manière individuelle, ils ont toujours une bonne explication pour nous démontrer que telle augmentation est indispensable au bon fonctionnement de l'administration. Nous n'avons aucune velléité d'entraver le bon fonctionnement de l'administration puisqu'il bénéficie à toute la communauté qui vit en ville de Genève. Néanmoins, nous pensons que l'inflation relative aux groupes de comptes 31 est inquiétante et nous le redirons le 7 décembre prochain. Je me permets de rappeler que nous avons fait des propositions et que nous avons voulu, il y a quelques années, donner un instrument au Conseil administratif afin qu'il puisse contrôler lui-même les groupes de comptes 31 et avoir un œil sur la gestion de ces dépenses. Nous avons été battus, mais peut-être conviendrait-il de revenir, à l'occasion d'un prochain budget, lors de la prochaine législature, sur ce sujet et d'instituer des instruments de contrôle un peu plus sérieux concernant cette inflation des groupes de comptes 31 qui nous préoccupe.

Nous nous permettons de faire une parenthèse «verte» pour dire que nous ne sommes pas satisfaits non plus en ce qui concerne le domaine très particulier qu'est celui de la gestion des déchets. Nous enregistrons avec beaucoup de satisfaction les efforts faits par le département en ce qui concerne l'information, les efforts faits pour convaincre les gens de trier davantage les déchets – tri que nous demandons, non pas par «dada monothématique écolo», mais parce que nous en retrouvons les effets directs dans les comptes de fonctionnement, en voyant les charges, soit la facture des Cheneviers, diminuer. Nous avons augmenté le taux de récupération des déchets, puisque nous avons dépassé les 20%, mais nous sommes encore loin des objectifs fixés par le Canton, loin aussi de ceux de la commune de Lausanne, pour prendre une commune proche, ou des communes suisses-alsémaniques qui en sont à des taux de récupération très élevés. Nous saluons donc cet effort, mais nous pensons qu'il doit être accru par une information notamment multilingue à destination de toutes les populations qui vivent dans notre ville. Dans le domaine du tri des déchets, nous avons encore des efforts à faire et nous y gagnerons dans le budget de fonctionnement.

Nous avons également été interpellés par les dépenses du Fonds de chômage. Si je le dis, c'est à titre prospectif, puisque, en ce qui concerne le Fonds de chômage de l'année en cours, nous avons déjà dépensé à fin avril tout ce qui était budgété. Nous avons du reste augmenté, au budget 2003, la dotation de ce fonds, qui doit refléter l'activité économique. Là, je rejoins une des questions que notre collègue Bonny a posée en commission des finances concernant les évaluations du produit intérieur brut, ne serait-ce que national, qui sont en baisse de manière inquiétante et qui ont amené le Conseil administratif à faire des correctifs budgétaires. Cela signifie que, dans un terme assez court – peut-être pas pour l'exercice qui vient car les répercussions se font sentir après douze ou dix-huit mois – nous devons nous attendre à des baisses des rentrées fiscales liées à la taxe professionnelle et aux personnes morales.

Par conséquent, en ce qui concerne la diminution de la dette, nous allons être dans une situation qui ne sera peut-être plus aussi enviable qu'aujourd'hui, où les objectifs ont été largement dépassés par le Conseil administratif. C'est dire que, si nous pouvons être satisfaits du résultat des comptes, nous ne sommes pas dupes et nous savons que des difficultés s'annoncent. Ces difficultés devront être réglées par des mesures d'ordre budgétaire.

Reste un problème qui n'a pas été véritablement expliqué, c'est celui des investissements. Nous avons voté une certaine masse d'investissements par rapport aux objectifs déclarés du Conseil administratif et nous en avons réalisé fort peu. Dans un premier temps, on croyait que le Conseil municipal traînait, qu'il ne votait pas les crédits, etc. Quoi qu'il en soit, le taux de réalisation est d'à peu près 52% par rapport à ce qui a été voté, ce qui est largement insuffisant pour alimenter une activité économique qui procure des revenus suffisants à la Ville de Genève. Cette question reste ouverte pour nous, puisqu'elle n'a pas été débattue de manière précise. Cela mériterait quand même quelques explications afin que l'on sache pourquoi, sur la masse des crédits d'investissements votés, on en réalise aussi peu. Nous, les Verts, sommes extrêmement attentifs aux investissements et nous veillons à ce qu'ils soient opportuns, à ce qu'ils correspondent à des besoins avérés et, en plus de cela, à ce qu'ils respectent certains éléments du programme que nous défendons à titre de groupe écologiste, comme les économies d'énergie, les toits verts quand c'est possible...

Nous attendons donc du Conseil administratif une explication en ce qui concerne ce taux de réalisation insuffisant. Je sais qu'il y a des recours, des délais référendaires, néanmoins cela nous préoccupe de voir que les réalisations ne sont pas à la hauteur des investissements que nous votons.

En conclusion, le groupe des Verts est satisfait de ce qui a été accompli par l'administration municipale, satisfait du travail du Conseil administratif, mais nous ne crions pas que la situation est absolument radieuse, car nous allons au-

devant de difficultés budgétaires, ne serait-ce qu'en raison du ralentissement de l'activité économique. Le chômage est effectivement en hausse en ce moment et c'est un signe que l'activité économique ralentit. En ce qui nous concerne, nous serons attentifs aux nouveaux équilibres budgétaires qui devront se réaliser pour nous permettre, dans le cadre du programme politique de l'Alternative, de maintenir les prestations que nous souhaitons offrir à la population. C'est avec satisfaction que nous voterons ces comptes, mais sans illusion sur un avenir radieux, car nous savons que nous allons au-devant de certaines difficultés.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

M. Robert Pattaroni, sous-rapporteur (DC). Monsieur le président, vous me permettez d'intervenir en deux temps, d'une part, concernant le rapport que j'ai fait pour le département des finances et, d'autre part, concernant la position du Parti démocrate-chrétien. En ce qui concerne le rapport relatif aux finances, je voudrais rassurer M. Muller. Il a parlé de l'autorité tutélaire de la Fondetec en précisant bien que ce n'était pas le Conseil administratif. Dans mon rapport, on peut lire qu'une question a été posée: «Qui est le répondant à l'échelon de l'exécutif?» La réponse a été: «Le Conseil administratif, qui a d'ailleurs mandaté le Contrôle financier pour un contrôle en profondeur dont le résultat a été positif pour la Fondetec.» Il ne s'agissait donc pas d'autorité tutélaire mais plutôt de savoir qui, au niveau des autorités de la Ville, était en charge du suivi du dossier, sans parler de responsabilité directe.

Ensuite, dans les remarques faites en commission à propos de ces comptes, il avait été relevé qu'on n'avait pas pu obtenir des statistiques essentielles sur les résultats de la taxe professionnelle, à savoir quelles sont les branches qui rapportent le plus. Il faut reconnaître que le service en question a produit son effort: il n'a pas rendu les réponses au moment des comptes, mais il l'a fait pour le budget, et je tiens à remercier le magistrat en charge ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs.

Vous avez pu constater qu'un certain nombre de questions avaient trait à la Gérance immobilière municipale. Nous avons reçu des réponses tout à fait complètes, mais je relève que l'audit annoncé est maintenant arrivé, que nous le recevrons bientôt et que nous en prendrons connaissance avec un grand intérêt.

Le deuxième volet de mon intervention a trait à la position du Parti démocrate-chrétien. Je rappelle que nous n'avions pas voté le budget en son temps. Nous constatons que l'exercice 2001 s'est évidemment bien déroulé, mais il

n'était pas très compliqué de respecter le budget puisque ce dernier avait été sensiblement augmenté par rapport au budget 2000. Nous regrettons, comme cela a été dit par d'autres, que l'effort de diminution de la dette n'ait pas été suffisant puisqu'en définitive le supplément de recettes, qui est de l'ordre de 60 millions de francs, a été supérieur à l'effort de diminution de la dette. C'est dommage. S'agissant du budget des investissements, je ne vais pas développer car notre collègue Losio a fait une intervention très complète à ce sujet, mais je dirai qu'il est surtout regrettable que le Conseil administratif n'ait pas été en mesure de proposer, d'une manière ou d'une autre, la promotion de logements, que ce soit indirectement en aidant des organismes qui veulent construire, notamment des coopératives, ou sous une autre forme. Nous estimons que, là, l'effort a été insuffisant.

En conclusion, nous relevons bien sûr que le Conseil administratif a fait un travail positif, mais nous estimons que ses priorités ne sont pas suffisamment définies par rapport à la diminution de la dette. Compte tenu de la position que nous avions prise au moment du vote du budget 2001, nous nous abstenons par rapport à ces comptes.

Le président. Je vous remercie, Monsieur Pattaroni, de votre concision. J'engage les prochains orateurs à faire de même...

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Monsieur le président, ne vous faites aucun souci, je n'ai pas la maladie de la longueur! Notre groupe acceptera ce rapport sur les comptes et les projets d'arrêtés y relatifs. Nous nous associons aux propos de notre collègue Losio concernant la bonne gestion de notre commune. Il est évident que les recettes fiscales ont dépassé les prévisions et nous ont permis de maintenir et d'améliorer les prestations de la Ville, ce que souhaitait l'Alternative. Nous constatons aussi, et nous le regrettons vivement, que les investissements n'atteignent pas les objectifs souhaités et, dans ce domaine, il nous faut impérativement améliorer notre fonctionnement. Nous saluons la reprise des mécanismes salariaux mais estimons qu'un effort pourrait être encore réalisé et nous y serons attentifs face au budget 2003.

En conclusion, pour le groupe Alliance de gauche/Parti du travail, il est évident que, pour poursuivre notre politique envers la population la plus démunie, en aucun cas nous n'accepterons la diminution du centime additionnel qui, comme nous le savons tous, ne profite qu'aux hauts revenus. Une autre raison de ne pas diminuer ce centime, ce sont les propos tenus par M. Muller qui nous prédit des rentrées fiscales à la baisse. Comme nous le disions en préambule, nous acceptons ces comptes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'interviens juste pour dire à M. Pattaroni que cette phrase, dans son rapport, concernant le Contrôle financier et la Fondetec a été lue et comprise par le Conseil administratif de la façon que j'ai indiquée. Il est vrai que c'est le Conseil administratif qui a donné l'ordre au Contrôle financier d'effectuer un contrôle à la Fondetec, mais il est vrai aussi que nous n'avons rien à voir avec elle, vous l'avez précisé et je vous en remercie. Il y a une autre petite chose que j'aimerais éclaircir. Si je parlais de la dette et du patrimoine, respectivement du bilan de la Ville de Genève, c'est que c'est évidemment d'une importance cardinale en ce qui concerne nos emprunts. C'est très important pour la notation que nous obtenons année après année auprès de Standard & Poor's, notation qui nous permet d'obtenir des taux inférieurs. Je vous rappelle que la Ville est notée AA- et que l'Etat est noté A+, cela parce que, en contrepartie de la dette, nous avons un patrimoine qui la couvre largement, ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Je me permets de le préciser, car cela me fait toujours plaisir de le dire...

En ce qui concerne la Gérance immobilière municipale, à laquelle vous avez aussi fait allusion, Monsieur le rapporteur du département des finances, je vous avais promis des réponses pour fin octobre. J'ai un peu de retard et je vous prie de m'en excuser, mais, comme dirait M. Hediger, elles sont dans le pipeline et nous allons vous les livrer prochainement.

Pour le reste, je vous propose encore une fois de voter ces comptes. J'espère simplement que les résultats que nous avons connus en 2001 se répéteront en 2002, voire au-delà, mais cela, c'est une autre histoire.

Le président. Deux intervenants se sont encore inscrits. Madame Ducret, vous avez la parole...

M^{me} Michèle Ducret (R). Monsieur le président, j'avais demandé la parole il y a fort longtemps, je ne me suis donc pas inscrite au dernier moment sur un caprice que vous pourriez attribuer à la gent féminine...

Le président. Je ne parlais pas de vous, Madame...

M^{me} Michèle Ducret. Merci, Monsieur le président!

Nous devrions être ravis des comptes et du bon enregistrement, malheureusement nous ne sommes pas contents de tout ce qui se passe dans les finances de la Ville.

Les comptes sont bons en grande partie grâce à la bonne santé de l'économie – c'est un peu la même chose à l'Etat – et pas seulement grâce à l'excellente gestion de notre Conseil administratif. En réalité, la dette ne diminue pas autant que nous l'aurions aimé. Il y a des engagements que l'on voit arriver avec le budget 2003, que les commissions ont déjà discuté et dont nous parlerons bientôt dans cette enceinte. Certains de ces engagements nous semblent exorbitants, comme si l'argent coulait à flot et n'allait jamais cesser de le faire. Pour notre part, nous pensons que les choses changent et nous ne sommes pas sûrs que cette bonne situation va durer. Nous sommes inquiets également de voir que le boni prévu dans le prochain budget va aller en augmentation de la fortune et non pas en diminution de la dette, ceci dans un but que nous soupçonnons malheureusement d'être préélectoral. Par ailleurs, les investissements n'atteignent jamais le niveau prévu et nous le regrettons.

En fait, ces comptes bouclés avec un boni sont à notre sens un échec. Il n'y a pas eu construction de logements en ville, alors que l'on sait que c'est aujourd'hui un des problèmes les plus cruciaux de notre commune. La ville n'est toujours pas plus propre, alors que cela commence à préoccuper fortement les gens. Un certain nombre d'autres problèmes n'ont toujours pas trouvé de solutions. Par conséquent, nous allons, non pas refuser ces comptes, mais nous abstenir pour montrer que nous ne sommes pas absolument satisfaits.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

M. Daniel Sormanni (S). Vous me permettrez de dire quelques mots pour le Parti socialiste, sans répéter ce que j'ai dit en tant que rapporteur général. Je vais essayer d'être bref, bien que j'aie un peu de peine à l'être...

J'aimerais rappeler tout de même que les comptes 2001 sont le résultat du budget qui a été voté. L'Entente dit ici que les comptes 2001 ont consacré une augmentation des charges: en l'occurrence, ils ont consacré un certain nombre d'augmentations de charges qui ont été voulues au moment du vote du budget 2001. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation des charges entre le budget et les comptes, ce qui serait problématique. L'Alternative a pris majoritairement la décision d'augmenter un certain nombre de postes, parce qu'elle veut appliquer sa politique tant qu'elle peut le faire, Mesdames et Messieurs et chers collègues. Et, finalement, les comptes reflètent l'activité que nous avons voulue en tant qu'Alternative et, en ce qui nous concerne, nous en sommes satisfaits.

Rappelons tout de même quelques points forts: la politique du personnel et notamment la stabilisation des faux temporaires, le fonctionnement des services,

les subventions, dont certaines ont augmenté mais conformément au budget, l'action chômage... Au final, grâce aux bons résultats de l'économie et de la fiscalité, nous enregistrons un boni de 59 millions de francs et un autofinancement de nos investissements de 279%, compte tenu du taux de réalisation. Je suis désolé, Monsieur le président, vous direz donc, une fois encore, à M. Hainaut que je ne partage pas du tout son avis en ce qui concerne l'augmentation des charges. Je répète, en tant que rapporteur général, que la comptabilisation des pertes sur débiteurs a été doublée; je rappelle, de tête, que ce poste a passé de 13 millions de francs à 26 millions dans les comptes. Le Conseil administratif a augmenté cette provision, l'a même pratiquement doublée, et c'est de la bonne politique à partir du moment où nous avons 100 millions de francs de recettes en plus et, malgré le doublement de cette provision, encore 60 millions d'excédent de revenus. Sans cette augmentation des provisions – qui sont une dépense fictive, une provision pour l'avenir que le Conseil administratif a eu raison de faire – c'est une économie sur les charges, Monsieur Hainaut, que nous avons réalisée, et non une augmentation. Il ne faut donc pas faire dire aux comptes ce qu'ils ne disent pas. Le budget a été maîtrisé en ce qui concerne les charges; sans l'augmentation des provisions, nous aurions économisé 9 millions de francs, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Rappelons que la réduction de la dette a été de 30 millions, suite à des emprunts qui ont été remboursés. Je ne comprends pas l'intervention de M. Pattaroni quand il dit regretter que l'excédent de notre compte de fonctionnement aille à la fortune de la Ville. Où voulez-vous mettre l'excédent de notre compte de fonctionnement, Monsieur Pattaroni? A la poubelle? Cet excédent va heureusement à notre capital et l'augmentation de ce dernier est indirectement une réduction de notre dette car finalement tout cela s'additionne. La seule chose qui pourrait être faite, mais le Conseil administratif a été prudent de ne pas le faire aux comptes 2001, concerne l'excédent de liquidités qui nous est annoncé, excédent dû à différents facteurs tels que paiements de l'Etat, non-réalisation de tous les investissements, que nous avons, en plus, largement autofinancés. Ces liquidités pourront peut-être nous permettre en 2003 de financer le budget de fonctionnement et d'investissements en ne contractant pas de nouveaux emprunts, en remboursant ceux qui arrivent à terme ou ceux qui sont intéressants à rembourser eu égard à leurs taux, ce qui va contribuer à réduire la dette. Je crois que c'est là de la bonne politique et il n'y a pas à regretter que les 59 millions de francs d'excédent de revenus aillent à notre capital, ou alors c'est le monde à l'envers et je ne comprends plus les comptes!

M. Jacques François (AdG/SI). Je ne vais pas m'étendre sur ces comptes beaucoup plus longtemps, étant donné que mes collègues de l'Alternative ont

déjà dit beaucoup de choses à ce sujet. Effectivement, les comptes sont excellents, la maîtrise des charges a été bonne par rapport aux prévisions budgétaires. Je rappelle ici que ce qui définit la politique de la Ville, ce sont évidemment les prévisions budgétaires, et c'est ce que nous allons faire d'ici quelques semaines pour l'année qui vient.

Ce qui est intéressant dans ces comptes, c'est de voir qu'il y a eu maîtrise des chiffres par rapport au budget, de voir que le gouvernement a été sérieux et qu'il a respecté ce qui avait été prévu, ce dont nous sommes évidemment très satisfaits. Il a déjà été question des investissements ce soir: il est vrai que nous n'avons réalisé que 50% des investissements prévus et que nous n'avons pas eu d'explication sur ce phénomène. C'est une chose dont il faudra débattre plus en profondeur. En conclusion, nous voterons évidemment ces comptes avec pas mal de satisfaction par rapport au travail qui a été fait par l'administration, dans le respect du budget qui, lui, je le répète encore une fois, définit la politique décidée par le gouvernement.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention de l'Entente).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Entente).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 71 293 693,84 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre 4 du rapport de gestion des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2001 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr
charges	1 001 071 877,72
sous déduction des imputations internes de	<u>100 113 089,63</u>
soit un total des charges nettes de	900 958 788,09
revenus	1 060 268 946,60
sous déduction des imputations internes de	<u>100 113 089,63</u>
soit un total des revenus nets de	960 155 856,97
Excédent de revenus	59 197 068,88

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2001 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	65 776 980,32
recettes	<u>9 055 384,78</u>
investissements nets	56 721 595,54
b) patrimoine financier	
dépenses	6 618 451,57
recettes	<u>0,00</u>
investissements nets	6 618 451,57

c) total	
dépenses	72 395 431,89
recettes	<u>9 055 384,78</u>
investissements nets	63 340 047,11

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	<u>56 721 595,54</u>
amortissements	60 217 633,44
amortissements complémentaires	+ 57 000 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 59 197 068,88</u>
autofinancement	176 414 702,32
excédent de financement	<u>119 693 106,78</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	6 618 451,57
amortissements (autofinancement)	<u>271 877,12</u>
insuffisance de financement	6 346 574,45
c) total	
investissements nets	<u>63 340 047,11</u>
amortissements	60 489 510,56
amortissements complémentaires	+ 57 000 000,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 59 197 068,88</u>
autofinancement	176 686 579,44
excédent de financement	<u>113 346 532,33</u>

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 59 197 068,88 francs est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2001 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 288 318 684,40 francs.

Le président. Le troisième débat sur les comptes aura lieu demain, à la séance de 17 h.

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame (PR-227).

Préambule

L'Etat et la Ville de Genève poursuivent l'extension du réseau de tramway par la branche «Sécheron», de la place de Cornavin à la place des Nations. La place de Cornavin ainsi que les premiers tronçons du passage de Montbrillant et du boulevard James-Fazy sont transformés afin de leur donner leur réelle dimension de place d'accueil et d'échange dans les réseaux de déplacements locaux, régionaux et internationaux. En complément, la Ville de Genève entend revaloriser l'esplanade de Notre-Dame.

Le 25 avril 2001, le Conseil fédéral a rejeté les derniers recours contre les plans de la ligne de tramway et a ainsi permis à l'Etat de Genève d'ouvrir le chantier. Les premières étapes, au long de la rue de Lausanne et de l'avenue de France, sont en cours. Les travaux du secteur de Cornavin sont agendés dès juin 2002. La mise en service des prolongements de la ligne de tramway 13 et de la ligne de bus 1 ainsi que les modifications de plusieurs lignes de bus sont impérativement arrêtées au 15 décembre 2003, date de changement d'horaire des Transports publics genevois.

Les 25 juin 2001 et 12 mars 2002, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-51 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 25 358 550 francs destiné à la partie incombant à la Ville de Genève des travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13.

Afin d'éviter une deuxième lourde intervention au boulevard James-Fazy, l'Etat de Genève a décidé d'intégrer dès à présent les travaux liés à l'aboutissement de la branche de Transport collectif Meyrin-Cern sur ce boulevard à la présente étape de travaux.

Après une première présentation des résultats des études d'aménagement de la place de Cornavin à la commission des travaux le 27 février 2002, le Conseil municipal est maintenant saisi de la proposition PR-191 pour le renforcement complémentaire de la structure du garage collectif de Cornavin afin de recevoir le couvert de la place de Cornavin, pour le déplacement de la trémie de sortie ouest des véhicules du garage collectif de Cornavin et pour la construction de la trémie d'accès piétonnier à l'esplanade de Notre-Dame.

A la suite de la présentation du projet lauréat du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant à la commission des travaux, à la Commission des monuments, de la nature et des sites, à la Société Parking Cornavin SA et compte tenu du coût qu'aurait représenté l'installation du couvert projeté, le Conseil administratif a décidé de ne pas étudier plus avant la proposition de couvert de la place avec une centrale photovoltaïque et de récupération d'eau de pluie.

La présente proposition porte sur les travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame.

Exposé des motifs

Le 24 mai 2000, le Conseil administratif a présenté la proposition PR-51 en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné, notamment, aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron). Le 25 juin 2001, le Conseil municipal en a accepté le volet qui concerne la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface et le 12 mars 2002 la part municipale aux travaux d'aménagement de la ligne de tramway.

Dans cette dernière, la part majoritaire des travaux d'aménagement de la place de Cornavin a été prise en charge par l'Etat de Genève, celle à charge de la Ville de Genève se montant à 1 024 350 francs, pour l'aménagement de l'arrêt central et du mobilier urbain. On pourrait s'arrêter là, car le tramway aurait son passage assuré, mais quid de la volonté de créer un point d'échange entre transports internationaux, régionaux et locaux, tant pour les piétons, les taxis, les transports publics, les cyclistes que pour les piétons?

Les choix d'aménagement de surface issus du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, essentiellement dus au choix d'un enrobé bitumineux de couleur, sobre, entraînent une plus-value de 422 965 francs, alors inconnue lors de la présentation de la PR-51 au Conseil municipal, qui est à charge de la Ville de Genève.

Par ailleurs, l'Etat de Genève a, depuis lors, étendu le périmètre d'intervention au boulevard James-Fazy. Ici s'appliquent les mêmes règles de répartition des coûts entre l'Etat et la Ville de Genève que dans le reste de la branche de tramway «Sécheron». Les frais d'aménagement incombant à la Ville de Genève dans ce périmètre n'ayant forcément pas pu être reportés dans la proposition PR-51, ceux-ci sont inclus dans la présente demande de crédit, pour un montant de 1 152 094 francs.

Enfin, vu l'impact de ces transformations sur l'actuelle esplanade, aujourd'hui retirée, calme, de Notre-Dame, la Ville de Genève souhaite revoir l'aménagement des alentours de l'église de Notre-Dame, avec la Paroisse de Notre-Dame, qui avait participé au concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant.

Le 25 avril 2001, le Conseil fédéral a rejeté les derniers recours contre les plans de la ligne de tramway et a permis à l'Etat de Genève d'ouvrir le chantier. Les premières étapes, au long de la rue de Lausanne et de l'avenue de France, sont en cours. Les travaux du secteur de Cornavin sont agendés dès juin 2002. La mise en service des prolongements de la ligne de tramway 13 et de la ligne de bus 1, ainsi que des modifications de plusieurs lignes de bus, est impérativement arrêtée au 15 décembre 2003, date de changement d'horaire des Transports publics genevois.

Concernant la place de Cornavin, le Conseil municipal a accepté, les 11 février 1998 et 26 janvier 2002, deux crédits d'étude, de 500 000 francs au sein de la proposition PR-300 et de 391 200 francs au sein de la proposition PR-132, le premier pour préparer le concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, le deuxième pour développer le projet lauréat Janus, du groupe pluridisciplinaire Pool Janus dont les architectes sont Ducrest et Stanton Williams. Lors du vote de la proposition PR-132, le 26 janvier 2002, le Conseil municipal a assorti son acceptation de demandes et de recommandations qui concernaient essentiellement l'implantation d'un couvert sur la place.

Les renseignements souhaités ont été donnés le 27 février 2002 à la commission des travaux, et des auditions de la Commission des monuments, de la nature et des sites – celle-ci obtenue le 26 mars 2002 – de la Société d'art public et d'Action patrimoine vivant ont été sollicitées.

Une fois la structure même de la toiture et de ses équipements techniques connue, trois variantes de hauteur ont été étudiées, conformément aux vœux du Conseil municipal: d'abord la mise en place la plus proche de la demande exprimée, soit au niveau de la marquise de la gare ferroviaire, en tenant compte des contraintes de gabarit de la caténaire d'alimentation du tramway, à une hauteur de corniche de 10,50 m; ensuite, comme proposée par les lauréats du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, une hauteur de 14 m à la corniche; enfin, intermédiaire, une hauteur de 12,50 m à la corniche. La hauteur de 14 m à la corniche a été considérée comme la plus appropriée.

Toutefois, le développement du projet et l'estimation de son coût ont amené le Conseil administratif à renoncer à l'installation d'un tel couvert.

L'aménagement de sol et des éléments urbains du secteur concerne donc les parties suivantes:

1. *Réaménagement de la place de Cornavin*

Le 13 avril 1999, l'Office fédéral des transports a approuvé le plan des aménagements de la place de Cornavin directement liés au fonctionnement de la nouvelle branche de tramway. Ce plan a représenté la base d'étude des architectes pressentis dans le cadre du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, dont le lauréat fut le projet Janus, du groupe pluridisciplinaire Pool Janus, dont les architectes sont Ducrest et Stanton Williams.

Dans la répartition des investissements entre l'Etat et la Ville de Genève, cette dernière contribue, suivant les conventions en vigueur, à hauteur de 1 024 350 francs à l'aménagement des arrêts de transports collectifs et de mobilier urbain.

Afin de permettre un usage plus optimal de cette nouvelle aire à priorité piétonne, la Ville de Genève a souhaité un aménagement plus sobre, d'une altimétrie plus plane, avec une utilisation des sols usuellement significatifs à Genève pour les espaces attribués aux piétons.

La plus-value financière de quelque 422 965 francs, représentée par ce choix d'intervention et surtout par le choix d'un revêtement à la fois plus proche de l'image de «zone piétonne» voulue et tenant compte des contraintes techniques d'une dalle de garage collectif vis-à-vis du projet adopté est l'objet, essentiellement, de la présente demande de crédit.

De plus, des modifications du système d'accès et de sortie piétonniers de la galerie marchande, au centre de la place, sont prises en compte, alors que les trois autres nouveaux accès piétonniers depuis la place même sont pris en charge par l'Etat de Genève.

2. *Aménagement du boulevard James-Fazy, de la place de Cornavin à la rue de la Servette*

Ici également, le 13 avril 1999, l'Office fédéral des transports a approuvé le plan des aménagements directement liés au fonctionnement de la nouvelle branche de tramway. Les études liées au Transport collectif Meyrin-Cern, dont l'accrochage au réseau de tramway se fait au boulevard James-Fazy, ont montré que l'intégration des travaux liés à cette nouvelle branche de transports dans la

présente étape de prolongement du tramway vers Sécheron entraînerait une économie d'investissement considérable.

Aussi, il apparaît plus rationnel d'intégrer dès maintenant les travaux d'aménagement du boulevard James-Fazy dans le périmètre d'intervention.

La répartition des coûts suit les mêmes règles que dans l'ensemble du périmètre. Le montant des travaux à la charge de la Ville de Genève, de 1 157 632 francs, est à comprendre comme un complément aux montants arrêtés dans la proposition PR-51.

3. *Aménagement de l'esplanade de Notre-Dame*

Etant donné que l'aménagement de l'ensemble du périmètre de Cornavin est revu à l'occasion de l'insertion des nouvelles voies de tramway, la Ville de Genève a souhaité réexaminer le site de l'esplanade de Notre-Dame dans le cadre du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant. Un représentant de la paroisse faisait partie du jury. La parcelle de l'église appartient à la Société catholique romaine de Notre-Dame et celle du jardin au domaine public de la Ville de Genève.

Cette intervention représente un investissement incombant à part entière à la Ville de Genève, dans le cadre de la restauration des parcs municipaux.

Concertation et information publique

Le projet d'extension du réseau de tramway a fait l'objet de plusieurs campagnes d'information.

L'ensemble des projets présentés lors du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant a fait l'objet d'une exposition publique, puis il en a été de même pour le projet lauréat Janus, dont la maquette est maintenant exposée au pavillon d'information du chantier de la branche de tramway «Sécheron». Des représentants de la Société Parking de Cornavin SA, de la Paroisse de Notre-Dame et des CFF ont été associés au concours lui-même.

L'ensemble du projet a été présenté le 11 mars aux commerçants de la galerie marchande Metro Shopping, locataires de la Société Parking de Cornavin SA.

De la même manière que pour les autres secteurs du chantier de la branche de tramway «Sécheron», des campagnes d'information et une permanence d'accueil sont programmées.

Description de l'ouvrage

L'esplanade de la place de Cornavin et du boulevard James-Fazy

Une vaste esplanade, dégagée, plane est créée devant la gare de Cornavin, l'Hôtel de Cornavin et l'École des arts décoratifs, de la rue des Alpes à la rue de la Servette. Le jardin de Notre-Dame y est rattaché. Les trois centres de stations des bus et des tramways sont principalement localisés dans sa partie centrale, devant la gare, au droit du passage de Montbrillant et au devant du passage des Grottes. De la place de Montbrillant, par les passages des Grottes et de Montbrillant, ainsi que par les couloirs de la gare, on retrouve un mouvement fluide et continu pour les piétons. Le revêtement de sol, enrobé bitumeux teinté, manifeste la vocation piétonne de la place, tout en supportant, localement, le trafic lourd des transports collectifs.

Cet espace reçoit sept quais des nombreuses lignes urbaines et régionales des Transports publics genevois, quelque 600 places pour cycles et motocycles, la possibilité à plus de 10 millions de passagers par an de transiter, la possibilité aux taxis d'accoster pour amener ou prendre des passagers. Les accès protégés aux escaliers donnant dans la galerie marchande souterraine sont traités de manière transparente. Un mobilier urbain discret est prévu, bancs, poubelles, balisage indicateur, éléments végétaux.

L'esplanade de Notre-Dame

La ligne d'arbres qui forme la transition entre l'esplanade, publique, et le jardin même de Notre-Dame est maintenue et revalorisée. Afin d'offrir un lieu encore tranquille, en retrait de la place elle-même, le sol sera traité de matières minérales et la fontaine recomposée. Les alentours de l'église de Notre-Dame sont restaurés, de manière à maintenir la qualité du lieu et les accès tant au devant de l'église que sur les côtés.

Estimation du coût

A	<i>Place de Cornavin, plus-value de la Ville de Genève</i>	Fr.
1	Trottoirs	490 000
2	Chaussée	150 000
3	Zone piétonne	365 000
	Total travaux	1 005 000
4	Divers	
	– installation de chantier (8%)	80 400
	– divers et imprévus (régie)	30 150

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
Proposition: aménagement de la place de Cornavin

– honoraires architecte, ingénieur, géomètre	180 000
Total divers	290 550
Total travaux + total divers	1 295 550
TVA 7,6%	98 462
Sous-total I	1 394 012
Frais de promotion 4%	55 760
Sous-total II	1 449 772
Intérêts intercalaires $\frac{1\,449\,772 \times 18 \times 4\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	43 493
Total revêtements de sol sur secteur place de Cornavin	1 493 265
Moins part déjà votée soit	– 1 024 350
Total revêtements de sol sur secteur place de Cornavin	468 915

B *Secteur James-Fazy (part Ville de Genève)*

1 Trottoirs	405 000
2 Chaussée	395 000
Total travaux	800 000
3 Divers	
– installation de chantier (8%)	64 000
– divers et imprévus (régie) (3%)	24 000
– honoraires architecte, ingénieur, géomètre	145 000
Total divers	233 000
Total travaux + total divers	1 033 000
TVA 7,6%	78 508
Sous-total I	1 111 508
Frais de promotion 4%	44 460
Sous-total II	1 155 968
Intérêts intercalaires $\frac{1\,155\,968 \times 18 \times 4\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	34 679
Total revêtements de sol sur secteur James-Fazy	1 190 647

C *Esplanade de Notre-Dame*

400 Abattage de 7 arbres et replantation	20 000
411 Reconstruction d'un bassin	110 000
416 Construction d'un nouvel emmarchement et revêtement de sol	820 000
Total travaux	950 000

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2002 (soir)
 Proposition: aménagement de la place de Cornavin

2705

Divers	
– installation de chantier (8%)	76 000
– divers et imprévus (régie) (3%)	28 500
992 Honoraires architecte, ingénieur, géomètre	<u>170 000</u>
Total divers	274 500
Total travaux + total divers	1 224 500
TVA 7,6%	<u>93 062</u>
Sous-total I	1 317 562
Frais de promotion 4%	<u>52 702</u>
Sous-total II	1 370 264
Intérêts intercalaires $\frac{1\ 370\ 264 \times 18 \times 4\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	<u>41 108</u>
Total esplanade de Notre-Dame	<u>1 411 372</u>

D *Mobilier urbain*

414 Reconstruction d'une verrière, abris	400 000
415 bancs, poubelles, signalisation, stationnement deux-roues	<u>480 000</u>
Total travaux	880 000
Divers	
– installation de chantier (8%)	70 400
– divers et imprévus (régie) (3%)	26 400
992 Honoraires architecte, ingénieur, géomètre	<u>156 000</u>
Total divers	252 800
Total travaux + total divers	1 132 800
TVA 7,6%	<u>86 093</u>
Sous-total I	1 218 893
Frais de promotion 4%	<u>48 756</u>
Sous-total II	1 267 649
Intérêts intercalaires $\frac{1\ 267\ 649 \times 18 \times 4\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	<u>38 029</u>
Total mobilier urbain	<u>1 305 678</u>

E *Eclairage public de la place de Cornavin*

Travaux	
443 Eclairage piétonnier et des voies de circulation	427 000
Divers	
– installation de chantier (8%)	34 160

– divers et imprévus (régie) (3%)	12 810
992 Honoraires architecte, ingénieur, géomètre	<u>60 000</u>
Total divers	106 970
Total travaux + total divers	533 970
TVA 7,6%	<u>40 582</u>
Sous-total I	574 552
Frais de promotion 4%	<u>22 982</u>
Sous-total II	597 534
Intérêts intercalaires $\frac{597\,534}{2} \times \frac{18}{12} \times 4\%$	<u>17 926</u>
Total éclairage public	<u>615 460</u>

Récapitulatif

Fr.

Total revêtements de sol sur secteur place de Cornavin	
Fr. 1 493 265, moins part déjà votée Fr. 1 024 350 =	468 915
Total revêtements de sol sur secteur James-Fazy	1 190 647
Total esplanade de Notre-Dame	1 411 372
Total mobilier urbain	1 305 678
Total éclairage public	<u>615 460</u>
Total	4 992 072
Total du crédit demandé arrondi à	<u>4 992 000</u>

Autorisation de construire

L'aménagement de la place de Cornavin et du boulevard James-Fazy fait l'objet d'une approbation de l'Office fédéral des transports, ainsi que d'un complément en cours d'examen. Les renforcements de la structure du garage collectif dus au passage du tramway, les trémies de sortie des véhicules et d'accès des piétons font l'objet de requêtes en approbation LER et en autorisation de construire.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer immédiatement après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le 15 décembre 2003, date de mise en service du prolongement de la ligne de tramway 13, avec la possibilité de réaliser des aménagements non directement liés au tramway jusqu'en été 2004.

Régime foncier

La réalisation est effectuée pour partie sur le domaine public de la Ville de Genève sur les parcelles DP7375 et DP7376, sur les parcelles N^{os} 6249 et 6250, feuille 42, commune de Genève-Cité, propriété privée de la Ville de Genève, sur la parcelle N^o 5628, feuille 42, commune de Genève-Cité, propriété de la Société catholique romaine de Notre-Dame, et sur la parcelle DP3900, objet d'un droit de superficie accordé à la Société Parking de Cornavin SA.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 101.81.10, «Cornavin, place, Aménagement place et construction d'un couvert», du projet de 21^e programme financier quadriennal, pour un montant de 26 625 319 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'aménagement de surface n'entraînera aucune charge supplémentaire dans les budgets concernant le nettoyage, l'entretien et l'éclairage public.

La charge financière annuelle sur 4 992 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 288 688 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

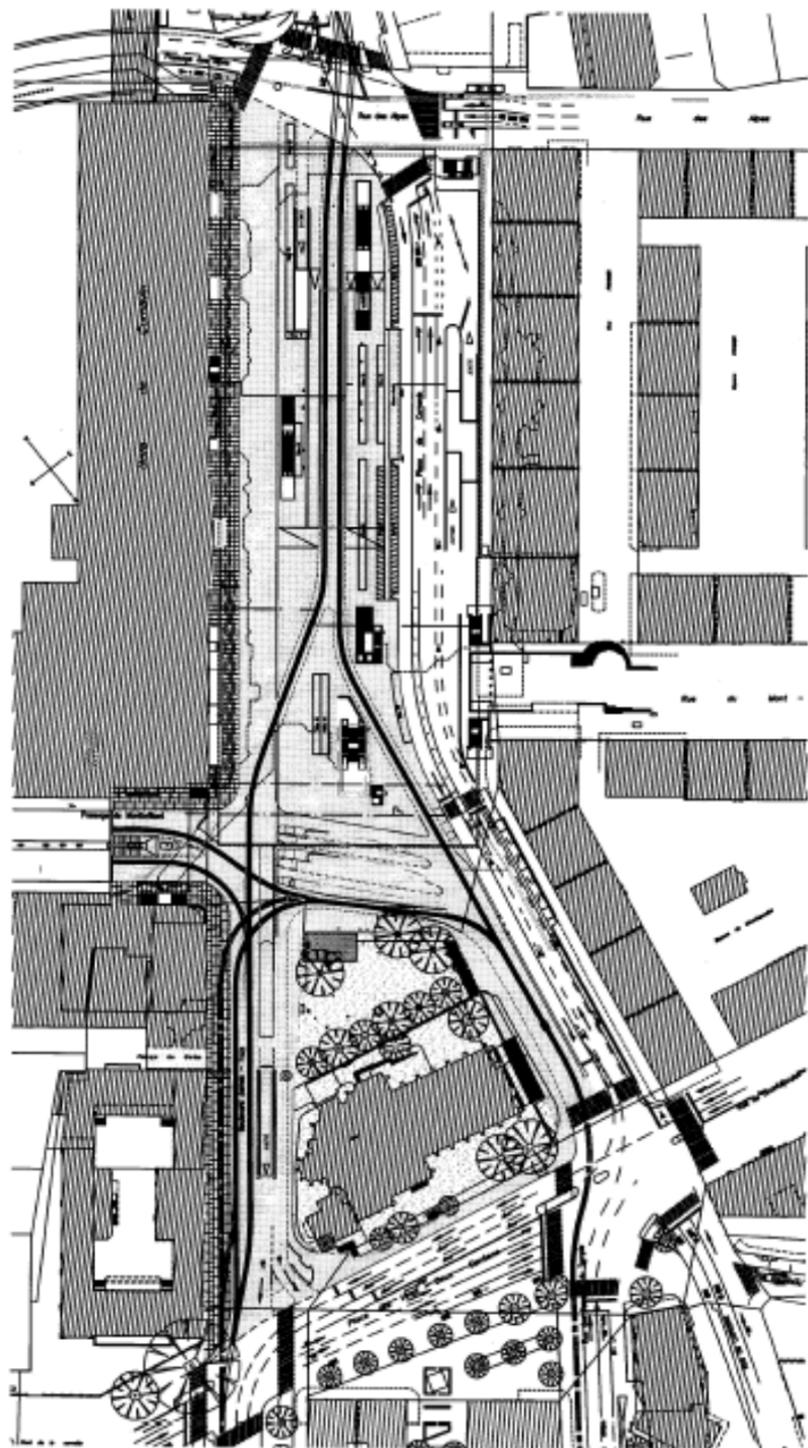
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 992 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Annexe: plan d'ensemble



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme nous l'avons indiqué à la séance de 17 h, si le Conseil administratif vous a demandé l'urgence pour l'entrée en matière sur cette proposition, c'est en raison du fait que les travaux qui doivent être effectués sur la place Cornavin, dans le cadre de l'extension de la ligne de tram, doivent être commandés d'ici la fin du mois de janvier. Comme vous le savez, nous avons dû modifier le projet en raison du surcoût résultant du projet primé dans le cadre du concours que nous avons lancé pour l'aménagement de la place. Le couvert qui était proposé dans ce projet nous engageait en effet dans des dépenses que nous qualifierions d'inconsidérées. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'y renoncer et de modifier le projet pour permettre un aménagement sobre mais conforme au projet d'extension du tram. C'est la raison d'être de cette proposition. Je n'allongerai pas, nous avons rédigé une proposition détaillée et nous répondrons aux questions de la commission qui traitera cet objet, ce dès le mois prochain, nous l'espérons, afin qu'un rapport puisse être présenté dès la séance du mois de janvier, pour nous permettre de passer les commandes en début d'année prochaine. Je vous rappelle que le tram doit rouler en décembre 2003 et que nous devons être en phase avec le calendrier qui a été déterminé d'entente avec le Canton.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Nous sommes tout à fait favorables au renvoi de cette proposition à la commission des travaux. C'est la suite d'un long processus et nous estimons que, maintenant que le vin est tiré, il faut le boire! Nous serons très heureux d'arriver au terme de ce grand aménagement, mais comme vous le savez, Monsieur le magistrat, il y a néanmoins quelques questions à approfondir. Nous avons donc mandaté nos commissaires afin qu'ils tirent au clair ce qui nous préoccupe, surtout en matière de relations avec les commerçants qui ont quelques raisons de se poser des questions sur les conséquences que ces travaux engendreront.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste comprend parfaitement l'urgence de cette proposition et choisit donc son renvoi à la commission des travaux. Effectivement, pour nous, il est absolument nécessaire que cette réalisation s'effectue dans les délais qui ont été cités, de manière que l'ensemble de la population concernée ne soit pas importunée plus que nécessaire dans le cadre de la mise en place des voies de tram.

M. Alain Marquet (Ve). Bien entendu, nous souhaitons également le renvoi de cette proposition en commission des travaux. Nous saluons la volonté de tenir

compte des suggestions faites par cette même commission. Nous regrettons cependant, nous, les Verts, qu'on n'ait pas tenu compte d'une de nos propositions qui consistait à profiter de l'opportunité qui nous est offerte pour réaménager complètement cet espace, pour en faire enfin un espace à priorité piétonne plutôt qu'à priorité pour les automobilistes, comme il le restera malheureusement si les travaux sont réalisés de la façon dont ils sont décrits. J'ai dit, Monsieur le président!

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral, bien sûr, renverra cette proposition à la commission des travaux. Cependant, nous déplorons que nous soyons obligés de travailler en urgence, alors qu'il y a assez longtemps que ce chantier est ouvert.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter la prise en considération de la proposition et, dans un deuxième temps, le renvoi en commission, puisque le Conseil administratif proposait le renvoi à la commission de l'aménagement et que le Conseil municipal préfère, semble-t-il, le renvoi à la commission des travaux.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à l'unanimité.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules (PR-174 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des travaux, présidée par M. Alain Dupraz, a traité de cet objet dans ses séances des 6 mars et 24 avril 2002.

Les notes de séance étaient prises par M^{me} Guenevere Paychère, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

A) Résumé succinct de la proposition

Le Conseil administratif a confié l'examen de l'aménagement des quais à sa Délégation au mobilier urbain, délégation présidée par M. Ferrazino et comprenant également MM. Tornare et Hediger, avec les directions des services concernés.

Les quais marchands, anciennement places d'activités, sont aujourd'hui affectés principalement aux loisirs. Leur propriété est revenue à la Ville de Genève, alors que leur gestion reste attribuée à l'Etat de Genève.

Un groupe de travail interservices Ville et Etat, présidé par M. Ruffieux, a été créé pour traiter des problèmes liés à la rade.

Des contacts permanents sont entamés avec les entreprises privées et les associations professionnelles, de riverains, etc.

Le Conseil administratif a d'autre part lancé diverses actions de revalorisation des quais, notamment des promenades, des installations florales.

D'autres sont à venir concernant la propreté des installations, qui nécessitent une intervention plus soutenue des services, dont les budgets devront être réadaptés en conséquence.

La présente étude, en trois volets, porte:

1. sur le réaménagement du quai marchand des Pâquis, en collaboration avec les Mouettes genevoises et les autres associations riveraines

Il est envisagé d'attribuer une partie du site aux Mouettes genevoises, en plein développement, et l'autre à la petite batellerie, en réorganisant le quai et en limi-

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 3111.

tant l'accès automobile aux ayants droit uniquement, tout en facilitant celui des piétons.

Un avant-projet a déjà été établi dans le cadre de la requête en restauration du pavillon des Mouettes genevoises.

Ces éléments forment la base de la présente étude et des échanges de vues avec la Société des Mouettes genevoises navigation (SMGN)

2. sur le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives et de ses abords

La situation actuelle devra être harmonisée, en tenant compte des

- diverses installations portuaires (réparation, location);
- activités (pêcheurs professionnels, cars touristiques, lieu de promenade);
- besoins d'amarrage (Compagnie générale de navigation (CGN), SMGN, bateau *La Neptune*, bateau *Genève*).

Ici également, les considérants du projet seront établis en concertation avec les usagers actuels du site.

3. sur la conception des édicules destinés à recevoir les glaciers, vendeurs, offices d'information et toilettes publiques

Les installations privées et publiques ne répondent pas aux critères de service, d'esthétique, de salubrité que l'on est en droit d'attendre en longeant les quais de la rade.

Par ailleurs, le système d'adduction d'eau et d'électricité ainsi que d'assainissement est insuffisant.

Un concours de design industriel sera lancé afin de définir, en concertation avec les tenanciers et les services concernés, un édicule de vente et de service, modulable et amovible.

Cette infrastructure sera mise à la disposition des intéressés selon des modalités qui restent à définir.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public a procédé à un recensement des besoins auprès des services et des intéressés. Le document résultant de ce recensement, accepté par la délégation et formant le programme d'intervention à court et à long terme, constitue l'annexe de la proposition PR-174.

Note du rapporteur: afin de ne pas allonger inutilement ce rapport, chacun ayant reçu le document précité, il n'est repris que de manière très succincte dans ce rapport.

Trois types de mesures sont donc à mener de front:

1. Les mesures de gestion

Elles concernent nombre de services de gestion, de nettoyage, d'entretien, de surveillance de la Ville et de l'Etat de Genève.

Ces activités sont à gérer au quotidien, dans chacun de ces services et, souvent, en coordination.

Toutes ces propositions demandent un accroissement des moyens humains et/ou financiers.

Il s'agit, entre autres:

- Mode d'emploi de la gestion de la rade.
- Réunion des organismes sociaux de gestion (drogue, chiens, etc).
- Vidage intensifié des poubelles.
- Balisage, nettoyage intensifié des toilettes publiques.
- Entretien des ateliers de batellerie.
- Remise en état de Baby-Plage.
- Report du stationnement des cars du quai marchand des Eaux-Vives à la rue Pierre-Fatio.
- Fermeture du tronçon nord du quai marchand des Eaux-Vives et pose de bancs.
- Liaison directe entre le Jardin anglais et le quai haut des Eaux-Vives.

2. Les projets

Ils concernent les deux compagnies de navigation (CGN et SMGN) et les activités liées au lac (pêcheurs, location de bateaux, batellerie, etc.).

2.1 *Redistribution des affectations entre la plaisance, les compagnies de transport et les activités batelières*

– Estacades de la CGN:

Contre le pont du Mont-Blanc, contre le bateau *Valais* et à côté, à l'angle entre le Jardin anglais et les Eaux-Vives.

Ces réalisations concernent l'Etat de Genève et ont une importante influence sur le point ci-après.

– Siège genevois et infrastructures de la CGN:

Extension du débarcadère du Mont-Blanc, au quai marchand des Pâquis, à proximité de l'ancienne douane du Jardin anglais, dans le bateau *Valais* restauré ou ailleurs dans la rade

- Accueil des pontons d'entreprises et des bateaux de plaisance.

2.2 Réaménagement du quai marchand des Pâquis

- Revalorisation du quai et de l'accueil des Mouettes genevoises (droit de superficie)

Ce projet fait déjà l'objet d'un avant-projet établi avec les Mouettes genevoises, avant-projet qui doit encore être précisé avec d'autres services et associations intéressés.

2.3 Réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives

Ce projet est plus complexe, car il concerne plus d'activités, dont certaines doivent faire l'objet de décisions majeures concernant leur maintien ou leur déplacement dans la rade (police du lac, entreprises de travaux lacustres, ateliers de batellerie, pêche).

- Localisation des affectations et revalorisation du quai
- Regroupement des pêcheurs

3. Le projet d'édicules

Il concerne d'abord les activités de débits de boissons, de glaces et de nourriture situées le long des quais hauts des Pâquis et des Eaux-Vives.

Il peut également englober l'offre supplémentaire de toilettes publiques.

Enfin, la proposition PR-174 répond à plusieurs motions, postulats, questions écrites, interpellations et pétitions.

B) Séance du 6 mars 2002

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Dominique Matthey, collaborateur au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Le Conseil administratif a souhaité saisir le Conseil municipal en une seule fois, sur une proposition concernant l'ensemble de la rade, étant entendu que tout ne sera pas réalisé dans les mêmes délais.

Il y a déjà, par exemple, un avant-projet pour le quai des Pâquis, celui-ci devant être réorganisé pour l'accès des Mouettes genevoises, ce qui n'est pas le cas pour celui des Eaux-Vives.

Le Conseil administratif souhaite lancer, en parallèle, un concours de design de mobilier industriel, pour réaliser l'aménagement des bancs de glaces et édifices divers et harmoniser ce mobilier urbain qui est hétéroclite.

Le coût du quai marchand des Pâquis sera moins élevé, les travaux étant plus avancés et l'avant-projet déjà existant.

Le magistrat rappelle que, si le crédit de la proposition PR-174 est important, c'est qu'il englobe l'étude du périmètre entier de la rade.

M. Ferrazino précise qu'il serait possible d'améliorer un certain nombre de choses rapidement, simplement dans le cadre du budget, et déjà pour celui de 2003:

- Actuellement, la Voirie ne peut assurer un nettoyage des quais le week-end. Il est donc prévu d'avoir un responsable du nettoyage, dans les équipes de la Voirie, pour les week-ends. Un poste serait ainsi créé dans le but exclusif de nettoyer les quais et surtout de vider en priorité les poubelles.
- Des agents de sécurité municipaux (ASM) pourraient d'autre part être dépêchés pour faire respecter les diverses mesures et règlements. (*Note du rapporteur: cette proposition laisse certains commissaires pour le moins perplexes, le Conseil municipal souhaitant en effet depuis longtemps, mais hélas en vain, que les ASM fassent respecter strictement les règlements...*)

Il faut affecter des collaborateurs de la Ville à cette zone en particulier, cela pour s'assurer du bon comportement des propriétaires de chiens, des automobilistes, etc.

A la question d'un commissaire sur l'implication des associations diverses d'utilisateurs des quais et des riverains, le magistrat rappelle qu'il existe un groupe de travail interservices Ville-Etat.

Quant à la concertation, il souhaite la développer avec les riverains, les associations diverses, locales et professionnelles, concernées par le projet. Elle est prévue et mentionnée clairement dans la proposition.

Mais cette concertation ne se fera que lorsque le crédit sera voté.

Les services sont aujourd'hui à la limite de ce qu'ils peuvent faire. Les projets sont là et il faut en assurer le suivi. Entre les séances publiques, il y a aussi les séances de travail.

Il souhaite rendre la commission attentive au fait que, si on veut amplifier tout cela, il faut que les forces de travail suivent.

On essaie en outre d'assurer la meilleure cohésion entre tous les services, et aussi avec ceux de l'Etat, et cela dans la concertation avec les habitants.

M. Gfeller souligne qu'un énorme travail d'enquête a été fait sur le terrain, comprenant, entre autres, l'interrogation de 23 services et associations qui s'occupent des quais et de la rade.

La situation est complexe, car, en plus de l'interpénétration du fonctionnement Ville-Etat, il y a peu de législation, mais plutôt des règles d'usage. Seul l'aménagement du territoire est en vigueur et d'une façon très restrictive.

On doit traiter avec des notions d'usage, de règles internes aux services. Il a donc d'abord fallu démêler cet imbroglio d'usages.

La rade, c'est de l'eau qui va jusqu'aux quais. Ensuite, on arrive soit sur le domaine privé de la Ville de Genève, qui est de la compétence du Service des espaces verts et de l'environnement, soit sur le domaine public municipal géré par le Service des agents de sécurité municipaux et du domaine public.

Les quais marchands sont, quant à eux, sur une autre zone, puisque, s'ils sont propriété de la Ville, ils sont sous gestion de l'Etat via le Service des amarrages.

Sur les quais, il y a une volonté de l'Etat de préserver le droit d'accès en automobile aux personnes qui doivent avoir une activité sur l'eau; il y a ainsi différents droits de parcage, sans compter le stationnement des cars.

D'autres utilisateurs sont également à respecter, comme les Mouettes et la CGN qui ont des droits d'appontage et qui ont des passagers qui viennent de la terre ferme.

Le quai marchand des Pâquis constitue en fait une sorte «d'exercice». L'idée est de le rendre plus piétonnier qu'aujourd'hui et d'avoir une plus grande accessibilité au lac, avec une affectation saisonnière des parkings.

L'aire pour les Mouettes sera redimensionnée, l'offre des Mouettes étant considérablement accrue avec la création de lignes entre le nouveau P+R du port Noir et les Pâquis et une vers le pont de la Machine.

A la question d'un commissaire, il est répondu que l'agrandissement de l'espace dévolu au débarcadère des Mouettes n'aura aucune incidence sur le nombre de places d'amarrage dévolues aux bateaux privés.

En ce qui concerne le quai marchand des Eaux-Vives, tout est encore à faire.

Une commissaire souhaite savoir si les futurs édicules seront loués ou s'ils appartiendront aux tenanciers et quel sera le type de toilettes proposé.

M. Ferrazino préférerait une forme de fermage ou de mise à disposition à des tiers. La Ville doit garder la maîtrise de ces équipements, voire en assurer l'entretien, avec une rentrée d'argent qui en permettrait l'amortissement.

En ce qui concerne les W.-C., M. Gfeller répond qu'aujourd'hui 7 toilettes publiques sont à disposition autour de la rade, ce qui n'est pas connu. Dans le futur, 4 équipements complémentaires sont projetés.

L'entretien de ces équipements est toutefois extrêmement lourd. La Voirie a donc expérimenté différents matériels.

Ce que l'on cherche avant tout à obtenir, c'est à garantir une unité entre les différents édicules.

Un commissaire voudrait connaître la convention existant entre la Ville et l'Etat concernant les quais marchands.

Le magistrat précise que la Ville a délégué à l'Etat la gestion, mais pas l'entretien des quais marchands. Il y a une rétrocession à la Ville d'une partie des redevances perçues par l'Etat.

Il tentera néanmoins de la fournir à la commission, pour autant qu'il la retrouve... (*Note du rapporteur: à ce jour, il ne semble pas que la convention ait été remise au commissaire.*)

La question des poubelles préoccupe beaucoup les commissaires:

- Pourquoi ne pas utiliser des modèles plus grands que ceux qui existent actuellement et qui sont très vite pleins?
- Pourquoi le concours pour le mobilier urbain ne lierait-il pas la question des poubelles et celle des édicules?
- Pourquoi ne pas avoir des types de poubelles différents, adaptés au lieu, plutôt que d'avoir le même type pour toute la ville?

Le magistrat n'est pas opposé à cette idée, puisqu'il est en effet difficile d'avoir des poubelles pires que celles qui sont installées actuellement. Si l'on prend les bancs, ils ne sont aujourd'hui plus d'un modèle unique pour toute la ville, on pourrait donc imaginer de faire la même chose pour les poubelles.

A la question d'un commissaire qui trouve dangereux pour la promenade le nombre d'activités exercées sur les quais, M. Ferrazino répond que le plan de site stipule que l'aménagement des quais marchands doit favoriser les activités liées au lac.

Il estime qu'il faut donc une mixité des activités, mixité qui est d'ailleurs favorisée par les deux niveaux des quais.

Un commissaire est d'avis qu'il faut une unité du mobilier urbain sur les quais (y compris pour les lampadaires), mais aussi dans les quartiers avoisinants, de même que dans le centre historique de notre ville. Il regrette ce manque de cohérence.

M. Gfeller répond qu'une réflexion a été menée pour harmoniser les styles, les couleurs des lumières et les économies d'énergie.

On a choisi un modèle de lampadaire suspendu pour le centre historique. Sur les chemins piétonniers, on a mis un lampadaire qui éclaire particulièrement bien. Pour les monuments et les sites, on pense à un autre modèle du même fabricant qui serait mis sur l'ensemble de la rade, y compris la rue de Lausanne.

Un engagement pareil doit se faire sur un certain nombre d'années, notamment pour bénéficier du Fonds cantonal pour la conservation de l'énergie.

Un commissaire souhaite savoir si les édicules seront modulables et quand les travaux pourront commencer.

Le magistrat répond que la volonté est d'épurer au maximum, mais qu'il faut recueillir les avis des uns et des autres. Il y a le désir de trouver une harmonie et de ne pas les multiplier.

Quant à la date de début des travaux, M. Ferrazino répond que cela dépend, s'agissant en effet d'un lieu très sensible.

Il est prévu trois mois pour faire l'étude sur les quais des Pâquis, mais, pour l'autre partie, c'est difficile d'estimer le temps qu'il faudra pour mener l'étude.

Un commissaire souhaiterait que l'essai de nettoyage intensifié des quais débute déjà cet été.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas les budgets et que c'est donc difficile de le faire, à moins, si le Conseil municipal l'autorise, d'aller en dépassement de budget.

Le principal problème de l'été, ce sont les Fêtes de Genève. Les précédentes éditions ont posé divers problèmes: récupération des huiles, poubelles, conteneurs pour la récupération du verre, etc.

Le comité d'organisation des Fêtes de Genève a décidé d'engager des équipes pour ce nettoyage et a estimé le coût de cette structure. Or les organisateurs ne peuvent l'assumer dans leur budget.

Il faut donc examiner si la Ville peut contribuer à ce surplus au lieu d'assurer des prestations via la Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement.

Un commissaire s'étonne qu'on propose un crédit d'étude sans savoir vraiment ce que l'on va faire sur les quais.

Il aurait voulu qu'on lui présente un concept global, puisque, au vu du montant du crédit d'étude, il faut s'attendre à un coût de réalisation de 15 à 20 millions de francs.

Plusieurs commissaires sont d'avis qu'il faut laisser travailler tant le groupe de travail que la délégation du Conseil administratif.

Ce n'est pas à la commission des travaux, à ce stade, de définir le projet.

On pourrait donner des orientations, dire ce que l'on veut voir ou pas sur les quais, mais c'est tout pour l'instant.

Pour éviter tout problème futur, il serait aussi important de connaître la convention ou les règlements liant les tenanciers d'édicules avec la Ville de Genève.

La commission souhaite, par conséquent, auditionner M. André Hediger, conseiller administratif, la gestion actuelle et future des édicules dépendant de son département.

C) Séance du 24 avril 2002

Audition de M. André Hediger, vice-président du Conseil administratif

M. Hediger indique que le statut actuel des glaciers et étalagistes est fixé par le règlement concernant l'utilisation du domaine public (extrait en annexe).

Les autorisations sont délivrées d'année en année; elles sont données à titre précaire. Elles courent du début de mars à la fin de septembre et peuvent être prolongées jusqu'en octobre.

En cas de travaux, les installations saisonnières doivent être enlevées aux frais du tenancier.

Il est d'autre part exigé du détenteur de la patente d'être présent sur son stand, il n'est donc ainsi pas possible d'avoir plus d'un débit de glaces par personne.

Le magistrat précise que la location de ces stands rapporte 110 000 francs par an. Les tarifs sont fixés par le règlement.

Un commissaire, auquel il est répondu qu'il y a 8 ou 9 glaciers sur les quais, constate que pour un glacier, sur six ou sept mois, cela correspond à une location mensuelle d'environ 2000 francs.

Avec les prix souvent prohibitifs pratiqués par ces établissements et le monde qui s'y presse, cela doit être pour le moins rentable.

D'autre part, il comprend qu'il s'agit d'une rente de situation, puisque, selon ce qu'a dit le magistrat, les autorisations sont renouvelées, pour chacun de ces établissements, pratiquement de manière automatique et cela chaque année. Cela ne favorise guère le tournus et avantage par conséquent seulement quelques privilégiés.

M. Hediger estime que l'investissement pour les glaciers est important (120 000-130 000 francs d'équipements). La saison se fait vraiment de juin à sep-

tembre. On peut estimer qu'ils gagnent bien leur vie, mais ils ne font pas fortune. Cela dépend aussi en grande partie de la situation de leur établissement.

C'est la liberté du commerce, et le règlement ne permet ni d'imposer certains prix ni de prélever un pourcentage sur le chiffre d'affaires.

Seule une taxe en fonction des mètres carrés occupés peut être exigée, de la même manière que pour les terrasses.

D'autre part, si on n'a rien à reprocher à quelqu'un, pourquoi lui enlèverait-on sa patente?

De plus, la législation en vigueur ne permet pas de grande marge de manœuvre.

Par exemple, en raison de l'ouverture de la Potinière, la Ville a souhaité déplacer le glacier du Jardin anglais, la patente n'a donc pas été renouvelée. Le recours déposé contre cette décision devant le Tribunal administratif ayant été accepté sur le principe du respect de la liberté économique, la Ville devra recourir auprès du Tribunal fédéral.

Pour un commissaire, lorsque l'on voit l'état de certains de ces équipements, le fait qu'un glacier n'entretienne pas soigneusement sa construction devrait pouvoir constituer une raison de ne pas renouveler l'autorisation.

Le magistrat répond que, même si l'équipement est entretenu, on n'échappera pas aux graffitis et au vandalisme.

Un commissaire souhaiterait savoir si les conditions de location sont identiques à celles des terrasses des cafés. D'autre part, est-ce la Voirie qui nettoie les emplacements?

En ce qui concerne le nettoyage, la Voirie ramasse les déchets comme pour les immeubles, mais évidemment les tas de poubelles sont moins esthétiques sur les quais qu'au bord des trottoirs. Cette situation pose d'ailleurs des problèmes avec les hôteliers avoisinants qui se plaignent de la vision donnée à leur clientèle.

Les prix de location appliqués aux terrasses sont divisés en trois tarifs selon la situation de la terrasse; le tarif appliqué aux glaciers est le même pour tous.

Ne pourrait-on pas appliquer le même fermage à tous les établissements de la Ville et les réunir tous sous le même département?

M. Hediger précise que cela a été fait ainsi pour des raisons de simplification. La Potinière, par exemple, dépend de la Gérance immobilière municipale alors que sa terrasse dépend du Service des agents de sécurité municipaux et du domaine public.

Mais, dans ce cas précis, un pourcentage sur la recette peut être prélevé, le matériel appartenant à la Ville de Genève.

A cette réponse, le commissaire pense qu'il serait alors plus judicieux de mettre du matériel à la disposition de ces glaciers, ce qui serait déjà plus esthétique, et que l'on pourrait ainsi prélever un pourcentage sur les recettes, ce qui serait évidemment plus rentable que la situation actuelle.

Un commissaire s'étonne que le tarif de location des terrasses soit beaucoup plus élevé pratiquement partout en ville que sur les quais, alors que c'est le même domaine public.

La rade et son jet d'eau sont en effet l'une des cartes de visite de Genève les plus réputées; les touristes et le public s'y pressent en masse, plus qu'ailleurs.

C'est donc l'endroit de Genève où, semble-t-il, les coûts de location du domaine public devraient être les plus chers.

Le magistrat précise que la vente sur les terrasses «normales» est totalement différente dans la quantité de produits fournis, ce qui ne convainc pas du tout plusieurs commissaires, certains établissements situés dans notre ville vendant des produits peu différents de ceux offerts par les glaciers.

C'est souvent sur les boissons que l'on gagne le plus, alors que c'est ce qui demande le moins.

Il y a donc une certaine injustice entre les conditions faites aux uns et aux autres.

A la question d'une commissaire, M. Hediger répond qu'il n'y a pas de demandes insatisfaites en ce qui concerne la rade, mais qu'il y a eu des demandes pour l'implantation de nouveaux glaciers sur d'autres emplacements, sur les quais du Rhône par exemple. Des emplacements qui ne marchaient pas ont aussi été supprimés.

La même commissaire remarque qu'auparavant un glacier ne vendait que des glaces, alors qu'aujourd'hui ces établissements offrent de la petite restauration (pizzas, hot-dogs, etc.), et que cela induit des nuisances supplémentaires (odeurs et détritrus).

Le magistrat indique qu'il a toujours connu cette situation. La petite restauration est réglementée, mais on n'a pas le droit de faire de la cuisine.

L'étude présentée aujourd'hui tient à répondre aux problèmes posés par l'esthétique de ces glaciers. Les glaciers ont été réunis et il leur a été demandé de faire un effort, mais sans résultat.

On devra tenir compte de ces usagers lors du choix du projet.

D) Discussion

Le groupe radical constate, au vu de la complexité du problème, que le montant élevé du crédit d'étude se justifie. Il faut lancer un projet pour répondre aux nombreuses motions du Conseil municipal et aux attentes de nombre de nos concitoyens. Toutefois, pour l'instant, on ne possède pas suffisamment de détails. Il propose par conséquent que le lancement de l'étude soit conditionné à la présentation au Conseil municipal d'une préétude, pour que ce dernier puisse donner son avis avant que tout soit «ficelé».

Il ne faut pas que l'étude revienne totalement achevée devant le Conseil municipal et qu'en cas de fortes dissensions le projet soit enterré.

Le Conseil municipal doit impérativement pouvoir se prononcer et donner son avis sur les orientations choisies, et cela avant l'étude finale.

Un nouvel article devrait donc être ajouté au projet d'arrêté, stipulant que:

«Le Conseil administratif n'engagera que la somme consacrée à un avant-projet, selon les normes SIA 102, et viendra présenter cet avant-projet au Conseil municipal.»

Cela permettra de lancer l'étude jusqu'à la bible du projet. L'avant-projet réalisé, le Conseil administratif en présentera les résultats avant de lancer les études définitives.

Cela limitera à 7 ou 8% de la réalisation les dépenses engagées.

Le groupe des Verts votera le crédit d'étude, mais, comme cela signifie un crédit ultérieur de réalisation proche de 15 millions de francs et que la proposition est pour l'instant encore très générale, il souhaiterait ajouter un certain nombre de recommandations portant sur la gestion des bâtiments, leur animation (heures d'ouverture), l'entretien, le ramassage et la gestion des déchets, la répartition des tâches (Ville de Genève-concessionnaires), le projet sanitaire, la révision des prix de location et la créativité.

Après discussion, le groupe des Verts retirera toutefois ses propositions de recommandations. Il reconnaît que ces dernières figurent effectivement dans la proposition PR-174, bien que cela ne soit peut-être pas avec l'insistance qu'il aurait souhaitée.

Bien que cela soit mentionné dans le texte de la proposition PR-174, plusieurs commissaires, tous partis confondus, souhaiteraient être absolument certains qu'une concertation, la plus large possible, soit vraiment réalisée.

Le groupe libéral pense qu'il y a une grande différence entre concertation et participation à l'élaboration du projet. Il souhaiterait par conséquent que

l'on vienne avec un projet où tous les utilisateurs concernés (associations de riverains, locales, professionnelles, etc.) auront pu participer et donner réellement leur avis.

Le groupe socialiste votera ce projet. Il est vrai que cela coûtera très cher, mais il faut aller de l'avant dans cette étude afin que Genève ne reste pas à la traîne dans des domaines liés au tourisme.

E) **Votes**

Concertation

La recommandation suivante, souhaitée par le groupe libéral, est mise aux voix:

«Tous les utilisateurs (associations de riverains, locales, professionnelles, etc.) doivent être étroitement associés au processus d'étude.»

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité de la commission.

Ajout d'un nouvel article à l'arrêté

L'amendement proposé par le groupe radical, soit l'ajout d'un article 5 au projet d'arrêté, est également mis aux voix:

«Le Conseil administratif n'engagera que la dépense correspondant à la phase d'avant-projet, selon les normes SIA 102, et viendra présenter le résultat devant le Conseil municipal qui votera la suite à donner.»

Cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission.

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-174, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, d'approuver l'arrêté ci-dessous, assorti de la recommandation votée par la commission:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense mentionnée à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à concurrence de 1 444 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités au maximum.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Art. 5. – Le Conseil administratif n'engagera que la dépense correspondant à la phase d'avant-projet, selon les normes SIA 102, et viendra présenter le résultat devant le Conseil municipal qui votera la suite à donner.

Annexe: extrait du règlement concernant l'utilisation du domaine public

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je souhaiterais rappeler quelques points principaux de cet objet, voté, comme vous pouvez le voir, à l'unanimité de la commission. Cette proposition de crédit d'étude concerne l'ensemble de la rade, d'où le montant assez élevé du crédit, mais les divers volets ne seront pas réalisés dans les mêmes délais. L'étude a été faite en collaboration avec les services concernés de l'Etat et de la Ville, des contacts permanents sont entamés avec des entreprises privées, des associations professionnelles et de riverains. La collaboration Ville-Etat n'est pas aisée en raison principalement du peu de législation régissant l'utilisation du périmètre de la rade, sachant qu'il existe plutôt des règles d'usage. Cette utilisation est très complexe au vu du nombre extrêmement important d'utilisateurs. De plus, si les quais marchands sont propriété de la Ville, celle-ci en a délégué la gestion à l'Etat qui restitue une partie des redevances qu'il perçoit, mais l'entretien est néanmoins assuré par la Ville. Le système est donc très complexe.

Le crédit d'étude comprend le réaménagement du quai marchand des Pâquis, avec la réorganisation de l'accès pour les Mouettes genevoises; l'avant-projet existe déjà et constituera le ballon d'essai pour l'étude de l'autre rive. Le crédit d'étude comprend aussi le réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives et de ses abords. Pour l'instant, aucun avant-projet n'existe et la concertation devra se faire avec tous les utilisateurs du site. Tout est donc encore à faire en ce qui concerne ce quai. Pour terminer, le crédit comprend également la conception des édicules destinés aux glaciers, aux vendeurs, aux offices d'information et aux toilettes publiques, qui fera l'objet d'un concours de *design* de mobilier industriel en vue d'une harmonisation de tous ces équipements.

Lors de l'audition du magistrat Ferrazino, la commission a appris que certaines améliorations pourraient déjà être apportées dans le cadre du budget 2003, comme le nettoyage des quais le week-end. Le plus étonnant a toutefois été la proposition de recourir aux agents de sécurité municipaux (ASM) pour faire respecter les diverses mesures du règlement. Il faut reconnaître que cette proposition a déclenché des sourires amusés, voire même l'hilarité de la commission. En effet, depuis le nombre d'années que la commission des travaux et le Conseil municipal demandent la collaboration des ASM pour faire respecter les règlements et, en priorité, ceux relatifs à la propreté de nos rues, on doit bien se rendre compte que les ASM se contentent de distribuer des amendes aux automobilistes mal garés et que nous avons jusqu'à aujourd'hui crié dans le désert... Enfin, la volonté affichée de conserver une mixité maximale des activités, en favorisant en particulier celles liées au lac, a évidemment plu aux commissaires.

L'audition du magistrat délégué aux sports et à la sécurité, dont le domaine public dépend, a été riche d'enseignements. On a appris que la location pour un

glacier se situe à environ 2000 francs par mois. Avec les prix pratiqués et l'affluence du public, les commissaires ont donc supposé que cela doit être plutôt rentable pour les tenanciers. De plus, le règlement ne permet pas à la Ville de prélever un pourcentage sur le chiffre d'affaires ni d'imposer les prix. Les tenanciers sont parfaitement maîtres du choix du matériel qu'ils souhaitent utiliser. On a aussi appris que les autorisations sont renouvelées aux mêmes personnes d'année en année, si rien ne s'oppose à ce renouvellement, même si, comme l'ont relevé plusieurs commissaires, certains équipements ne sont pas laissés dans un état vraiment digne des quais et que l'on pourrait peut-être faire quelque chose à ce niveau-là, quitte à remettre certaines autorisations en cause. En l'occurrence, il s'agit pratiquement de rentes de situation, il ne peut y avoir de tournus et cela ne favorise que quelques privilégiés. On nous a signalé qu'il n'y a pas de liste d'attente et qu'il n'y a pas de demande insatisfaite. Avec ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire que les autorisations sont renouvelées chaque année aux mêmes personnes, personne, évidemment, ne posera de nouvelle candidature puisque les gens savent qu'elle n'a aucune chance d'être retenue.

Ce qui a surpris aussi la commission, c'est que les coûts pour une terrasse en ville sont plus élevés que ceux facturés aux glaciers. Il a été toutefois précisé que les produits vendus dans les cafés sont différents que ceux vendus dans les glaciers, d'où la différence de prix pour la superficie de terrasse. Au vu de la réalité actuelle sur les quais, on peut en douter. Si on parle toujours de «glaciers», ce n'est plus qu'un mot, car avec tout ce qui se vend dans ces établissements publics, il y a beaucoup moins de glaces que d'autres choses... Il est certain en tout cas que le règlement concernant l'attribution et l'utilisation des édicules devra aussi faire l'objet d'une étude lorsque le projet sera réalisé. Les commissaires trouvent l'étude essentielle pour notre ville, mais, vu cette importance et vu surtout le côté très général de la proposition qui nous est présentée, ils ont souhaité mettre des garde-fous. C'est la raison pour laquelle une recommandation particulière a été votée, ainsi qu'une modification de l'arrêté initial, nous permettant justement de revoir le projet avant que celui-ci ne soit définitif. La commission ne voulait pas que l'on nous présente, au bout de l'étude, un projet totalement ficelé sur lequel le Conseil municipal n'aurait plus rien à dire, si ce n'est que le voter.

Nous avons donc ajouté un amendement à l'arrêté qui constitue un garde-fou, puisqu'on va demander au Conseil administratif de nous présenter l'avant-projet, pratiquement définitif, mais sur lequel nous pourrions encore donner un avis avant de lancer l'étude complète. La recommandation ayant été votée est celle de la concertation. Il est vrai que le magistrat Ferrazino nous a dit que cette concertation était assurée, mais il était plus sûr de le mentionner clairement. La commission a donc souhaité écrire expressément dans son rapport que nous souhaitions une concertation avec tous les utilisateurs concernés par les quais et la rade. A

l'issue de ses travaux, vous avez pu voir qu'avec cette recommandation et l'amendement à l'arrêté la commission avait voté à l'unanimité le crédit d'étude de 1 444 000 francs.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Il y a bien longtemps que le groupe libéral demande que l'on aménage ces quais d'une manière digne de la rade et c'est la raison pour laquelle nous accepterons bien sûr ce crédit d'étude. Je soulignerai aussi que nous ne voulons pas simplement une concertation, mais une participation active, notamment des professionnels qui savent ce que doivent être les aménagements en matière de restauration sur ces quais. Nous souhaitons qu'on leur demande de faire des propositions aux personnes qui feront l'étude.

Le groupe libéral, bien sûr, se réjouit qu'on embellisse enfin cet endroit, mais il voudrait aussi que, parallèlement, la gestion soit revue et corrigée, car cela ne sert à rien de faire un bel emplacement et, après, d'y laisser l'anarchie s'installer.

M. Roberto Brogгинi (Ve). Les Verts accepteront ce crédit d'étude, qui est certes relativement important, mais comme la rade est également un élément important et constitutif de notre cité, il convient effectivement de s'y pencher, j'allais dire de s'y plonger...

J'aimerais relever que les Mouettes genevoises sont appelées à se développer puisqu'elles ont été intégrées à Unireso; vous savez qu'avec votre billet de bus vous pouvez maintenant prendre la Mouette, ainsi que le train d'ailleurs. Les Mouettes sont donc appelées à se développer et il faut favoriser ce développement. Par ailleurs, sur ce que l'on appelle le quai marchand des Pâquis, les automobiles peuvent encore se garer durant quatre heures. Evidemment, sur ce quai, il y a des gens qui veulent sortir leur voilier, le réparer, le repeindre, mais cela pendant l'hiver, soit pendant une période limitée. De plus, le casino est fermé. Je ne vois donc pas pourquoi des places gratuites à quatre heures sont encore à disposition à cet endroit. Il faudra que cela se discute avec les riverains, je pense à Survap (Survivre aux Pâquis) qui est une association extrêmement active dans le quartier des Pâquis. On constate le même phénomène sur le quai marchand des Eaux-Vives qui est utilisé par certains comme voie de délestage du quai Gustave-Ador. Enfin, les différents édicules sont un peu disparates; il manque, bien sûr, et nous l'avons déjà souligné au sein du Conseil municipal, des toilettes publiques pour les très nombreux touristes et Genevois qui s'y promènent.

C'est pour ces raisons que nous voterons ce crédit d'étude. Nous serons néanmoins très attentifs aux propositions qui seront formulées suite à cette étude. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit.

Deuxième débat

Le président. Nous votons tout d'abord la recommandation de la commission qui figure à la page 13 du rapport.

Mise aux voix, la recommandation est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif la recommandation suivante:

Tous les utilisateurs (associations de riverains, locales, professionnelles, etc.) doivent être étroitement associés au processus d'étude.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édifices.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense mentionnée à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à concurrence de 1 444 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités au maximum.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Art. 5. – Le Conseil administratif n'engagera que la dépense correspondant à la phase d'avant-projet, selon les normes SIA 102, et viendra présenter le résultat devant le Conseil municipal qui votera la suite à donner.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation de locaux dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire (PR-186 A).**

Rapporteur: M. Alain Marquet.

La commission des travaux s'est réunie le 4 septembre 2002, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, pour étudier la proposition PR-186.

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 5321.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie chaleureusement.

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Fuchsloch, adjoint de direction

Les auditionnés présentent la proposition.

Ils évoquent le besoin urgent de place pour les restaurants scolaires du quartier de la Jonction.

Entre 1992 et 2001, le nombre des repas a énormément progressé.

Il y a en ville 37 lieux de repas gérés par 15 associations.

En 1992, 21,6% des enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires fréquentaient les restaurants scolaires. Ils étaient, en 2001, 23,2%. Ils sont, en 2002, environ 25%, avec des pointes à 30% dans certains restaurants scolaires.

Dès 320 enfants scolarisés dans un groupe scolaire complet, 100 places de restaurant sont prévues, ce qui, à raison de 25% de fréquentation, sature déjà le local. Nombre auquel il convient d'ajouter les animateurs ainsi que les enfants dits «occasionnels».

Concernant les écoles de Carl-Vogt et du Mail, 540 élèves sont scolarisés, ce qui, avec 30% de fréquentation, représente 150 enfants potentiels clients du restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire de Carl-Vogt est en surcharge sur les 2 services. C'est pour ces raisons que, lorsque la société de musique La Sirène a annoncé son départ des locaux situés sous l'école Carl-Vogt, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a sollicité l'attribution de ces locaux aux besoins d'un restaurant scolaire.

Questions des commissaires

N'y a-t-il pas dans cette proposition des achats superflus? Friteuse double, réchauffage des plats, etc.?

Tous les achats peuvent se discuter, mais ils permettent d'équiper une cuisine standard de façon à pouvoir en faire bénéficier d'autres groupes.

Quelle solution provisoire a été instaurée depuis la rentrés pour recevoir ce surcroît d'enfants?

Une classe de l'école des Plantaporrêts ayant été libérée, l'inspectrice de circonscription a donné son accord pour qu'elle soit utilisée pour ce moment de repas des enfants.

La qualité des repas est-elle suivie?

Une diététicienne a été engagée qui suit cela de très près.

Quelle sera la durée des travaux?

Environ deux mois, ce qui permet d'envisager une ouverture cette année encore, si la commission fait diligence et si le vote des crédits suit rapidement.

Quelque chose a-t-il été prévu pour insonoriser le local, compte tenu du bruit qui règne souvent dans les restaurants scolaires?

L'insonorisation est déjà existante du fait de l'utilisation précédente par un ensemble musical.

L'ouverture du restaurant scolaire de Carl-Vogt laissera-t-elle une marge face à une éventuelle progression de la fréquentation à la rentrée prochaine?

L'ouverture offrira une marge de progression et un vrai confort pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires.

Discussion

La proposition est faite de voter cet objet le soir même. Cette proposition est acceptée.

Le rapporteur évoque la possibilité de faire accélérer la procédure par un vote en urgence du rapport en séance plénière.

Une commissaire regrette ce qu'elle considère comme une municipalisation des locaux par l'éviction de la société de musique La Sirène.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Alain Marquet, rapporteur (Ve). Tout d'abord, je me réjouis que cette assemblée ait accepté l'urgence sur cet objet, car en effet urgence il y a. On s'est rendu compte dès la première audition du Service des écoles qu'il y avait une nécessité impérieuse de réaliser cet équipement pour les enfants qui utilisent les restaurants scolaires dans ce quartier, car c'est une population qui a beaucoup augmenté durant ces dernières années. Vous avez pu vous rendre compte que la

commission a travaillé très vite sur cet objet, afin que les travaux puissent commencer tout aussi rapidement, une fois le délai de recours écoulé, ce qui devrait permettre, en toute logique, de rendre cet équipement disponible au cours de la présente année scolaire. Actuellement, une partie des enfants du quartier de la Jonction qui fréquentent le restaurant scolaire sont installés, à titre tout à fait provisoire, dans ce qui est habituellement une salle de classe de l'école des Plantaporrêts. Nous vous engageons vivement à accepter ce crédit, qui permettra au magistrat concerné de faire le nécessaire pour que les travaux commencent le plus rapidement possible.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie M. Marquet, car son rapport, bien que bref, est synthétique, musclé et très complet. Comme je l'ai dit à 17 h en demandant l'urgence, on ne peut plus attendre et se contenter de solutions de bric et de broc. Je vous remercie, au nom des enfants de la Jonction, de voter ces 525 000 francs pour qu'on puisse, comme l'a dit M. Marquet, entreprendre les travaux au plus vite.

M. Olivier Coste (S). Le groupe socialiste soutient cette proposition, d'autant plus qu'il est absolument indispensable que les enfants mangent dans des lieux corrects en évitant des déplacements inutiles pendant leur pause. Ces enfants sont coupés de leur famille pendant ces moments, ils sont sous la garde de personnes qui s'occupent d'eux et il faut leur éviter des déplacements à travers le quartier.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation d'une surface de 619 m² dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 525 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2012.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Nicole Bobillier, Annina Pfund et Sandrine Salerno: «Parkings publics: un gardien aussi la nuit, s'il vous plaît!» (M-301)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les parkings publics sont souvent situés à proximité immédiate de lieux de divertissements nocturnes, qu'ils soient culturels ou festifs;
- qu'une partie au moins des personnes qui fréquentent ces lieux utilisent ces parkings;
- qu'il est raisonnable de favoriser l'utilisation de ces parkings, notamment parce que le stationnement sauvage nuit à la qualité de vie des habitantes et des habitants de notre cité et rend les accès aux immeubles plus difficiles en cas d'intervention des services d'urgence;

¹ «Mémorial 159^e année»: Annoncée, 6723.

- que les femmes apprécient particulièrement les parkings publics lorsqu'un gardien veille sur les lieux;
- que la Fondation des parkings gère de nombreux parkings publics situés en ville;
- que la Ville de Genève est membre de ladite fondation;
- qu'au parking de Plainpalais, dont la gestion vient d'être reprise par ladite fondation, la surveillance nocturne du parking sera supprimée ou en tout cas allégée dès l'été 2002;
- que, de manière générale, il est indispensable de garantir la sécurité des habitantes et des habitants de notre cité ainsi que de ses visiteurs;
- que les usagers de ces parkings ont aussi droit à cette sécurité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Fondation des parkings pour qu'un service de gardiennage soit assuré 24 heures sur 24 dans tous les parkings publics qu'elle gère.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes demandent au Conseil administratif d'intervenir auprès de la Fondation des parkings pour qu'un service de gardiennage soit assuré vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans tous les parkings qu'elle gère. En effet, nous trouvons inadmissible que, depuis cet été, dans certains parkings du centre-ville, la surveillance nocturne ait été soit allégée, soit supprimée. Nous vous demandons donc de remédier à cette situation en acceptant le renvoi de cette motion au Conseil administratif. Merci de votre écoute.

Préconsultation

M. Alain Fischer (R). Cette motion a fait sourire le groupe radical. Je trouve étonnant, de la part de certains signataires, qu'ils demandent de la sécurité dans des parkings pour véhicules à moteurs, donc pour voitures, voitures que d'habitude ils combattent. C'est un peu la carte humoristique du Parti socialiste, mais bon, c'est la fin de l'année, les esprits doivent être fatigués... Le groupe radical acceptera le renvoi au Conseil administratif de cette motion, sur laquelle tout le monde aura bien rigolé et j'en remercie les motionnaires. Mais nous nous rappellerons à leur bon souvenir quand on nous parlera de véhicules à moteurs, donc de véhicules automobiles!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Même si elles viennent de nos camarades socialistes, je suis un peu fatigué de ces motions sécuritaires qui, après Bush et Sar-

kozy, nous rappellent que la sécurité à toutes les sauces est un *melting pot* qui aboutit à détourner l'attention de la population des vrais problèmes. Ce n'est pas en répétant qu'ils ont peur dans les parkings que l'on va améliorer la situation sociale des gens, qui ont certainement bien d'autres raisons d'avoir peur, et notamment sur les routes, mais surtout lorsqu'ils perdent leur emploi! Nous ne voterons donc pas cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Je dois dire que, ce soir, les arguments sont faibles. Ce n'est pas parce que nous demandons de la sécurité dans un parking souterrain réservé aux véhicules que nous refusons de soutenir l'emploi – nous le faisons régulièrement, dans tous nos programmes et ici, depuis des années – ou que nous ne nous inquiétons pas de l'insécurité sur les routes – nous le faisons aussi en demandant des pistes cyclables et toutes sortes d'aménagements auxquels parfois, sur les bancs d'en face, on s'oppose très fermement!

Cela dit, du côté des radicaux et de M. Fischer – vous transmettez, Monsieur le président – on n'a pas le monopole des parkings et de la sécurité à l'intérieur de ces derniers. Nous sommes opposés à certains parkings dans l'hypercentre et nous persisterons à l'être. En revanche, nous estimons nécessaire de sécuriser les parkings, que nous utilisons aussi. En effet, ce n'est pas parce que nous sommes contre la voiture au centre-ville que nous n'utilisons pas parfois des véhicules motorisés... (*Exclamations.*) Nous estimons donc nécessaire qu'il y ait une certaine sécurité.

Quant à la prévention, Monsieur Fischer, elle se fait, et elle se fait ailleurs que dans les parkings, mais là, parfois, vous ne votez pas les crédits. Quand nous demandons plus de police, plus d'éducation, plus d'encadrement social, j'entends parfois des propos déconcertants. Si, au prochain budget, Monsieur Fischer, vous qui riez, votez tout ce qui concerne l'encadrement social, alors, vous aurez eu raison de rire ce soir, car, effectivement, il n'y aura plus besoin d'agents dans les parkings souterrains! (*Applaudissements.*)

M. Damien Sidler (Ve). M. Mino a expliqué qu'il était étonné par cette motion. Les Verts sont assez d'accord avec lui: nous avons d'abord cru qu'il s'agissait d'une erreur de copier/coller entre le nom des motionnaires et le texte de la motion. Combattre le sentiment d'insécurité est une priorité de l'Alternative, mais je ne pense pas que ce soit comme cela que nous voulons le faire.

M. Didier Bonny (DC). C'est probablement le dernier point de la soirée et cela tombe bien, car on va pouvoir se détendre un peu avant d'aller se coucher...

Il est assez hallucinant de voir que M. Roger Deneys – je regrette qu’il ne siége plus ici – qui nous a fait perdre tellement d’heures à propos des problèmes de voitures, cosigne une motion concernant les parkings. Enfin, on le constate, tout est possible avec le Parti socialiste! Cela étant dit, Monsieur le président, peut-être vous souvenez-vous que, le lundi 7 octobre 2002, le chef de groupe des socialistes, M. Deshusses, s’en était pris à notre pauvre petit groupe démocrate-chrétien qui, ce soir-là, par le hasard de l’ordre du jour, présentait plusieurs motions les unes derrière les autres. Il avait fait toute une digression à propos de l’année des hannetons: je suis ravi de voir que M. Deshusses et le groupe socialiste ne font pas mieux que le groupe démocrate-chrétien! (*Rires et applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots pour vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je représente la Ville au sein de la Fondation des parkings et que nous nous préoccupons particulièrement des problèmes de sécurité à l’intérieur des parkings. Vous savez qu’il n’y a aucun gardiennage, puisque c’est le terme que vous utilisez, dans les parkings de la Fondation des parkings, mais qu’il y a un système de télésurveillance qui marche à la perfection. Si d’aucuns veulent proposer un virage à 180° par rapport à ce qui s’est fait jusqu’à maintenant dans le cadre de la gestion de ces parkings et qui a donné satisfaction, il leur faudra avoir des arguments plus convaincants.

Il est vrai que le parking de Plainpalais, confié à la Fondation des parkings depuis quelques mois, a vu son gardiennage supprimé, parce que la Fondation des parkings a estimé que c’était un système dépassé et que la télésurveillance arrivait au même résultat, mais à moindre coût. Je crois donc que nous pouvons faire confiance à la fondation compte tenu de l’expérience qui est la sienne. Personnellement, je n’embouche pas les trompettes de l’insécurité s’agissant d’endroits qui n’ont pas connu, heureusement, les situations que certains ont décrites tout à l’heure. Je pense donc que l’on peut en rester là avec cette motion et je vous invite, au nom du Conseil administratif, à la refuser.

Mise aux voix, la motion est refusée à une large majorité (quelques abstentions.)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2562
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2562
3.a) Motion de MM. Alain Gallet, Roberto Brogginì, Damien Sidler, Alain Marquet, Didier Bonny, Alain Dupraz, François Sottas, Gérard Deshusses, Roger Deneys, M ^{mes} Christina Matthey, Liliane Johner, Marie Vanek et Sandrine Salerno: «A tort et en travers (panneaux d'affichage publicitaires)» (M-300). Suite de la préconsultation	2562
3.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 365 000 francs destiné à la fourniture et à la pose de 80 abribus en ville de Genève (PR-244). Suite de la préconsultation	2562
4.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan, renvoyée en commission le 13 octobre 1999, intitulée: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal» (M-404 A)	2578
4.b) Projet d'arrêté de MM. Alain Comte, André Kaplun, M ^{me} Odette Saez, M. René Winet, M ^{mes} Fatiha Eberle, Nicole Bobillier et Christina Matthey: «Modification des articles 99 et 100 du règlement du Conseil municipal concernant le mode de voter» (PA-32)	2591
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2001 (PR-192 A)	2595
6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame (PR-227)	2698
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules (PR-174 A)	2712

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation de locaux dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire (PR-186 A)	2734
9. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Nicole Bobillier, Annina Pfund et Sandrine Salerno: «Parkings publics: un gardien aussi la nuit, s'il vous plaît!» (M-301).....	2738
10. Propositions des conseillers municipaux	2741
11. Interpellations	2742
12. Questions écrites	2742

La mémorialiste:
Marguerite Conus